

**Séance du Conseil général du 15 décembre 2025
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Yann Chappatte

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert, excusée

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Yann Chappatte, Président : bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'être présents. Cette séance a été convoquée selon les règles d'usage :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du 27 novembre 2025
- Par courriers et courriels personnels
- Par affichage public

1. Appel

Conformément à l'article 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Yann Chappatte procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux qui sont tous présents, soit 18. La séance est donc déclarée ouverte et valable.

Pour le Conseil communal, tous les membres sont présents.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : avant d'approuver l'ordre du jour, vous constatez que nous sommes peu au Bureau, en l'occurrence 3. Nous reviendrons sur ceci dans le cadre des communications. Préalablement, je souhaite que l'on nomme une personne additionnelle qui ne nous rejoindra pas dans le cadre du Bureau mais comme Scrutateur. Nous prendrons comme Scrutateurs Monsieur Philippe Oppliger. Monsieur Alexandre Bossart ne sera pas Scrutateur puisqu'il devra assumer la Présidence lorsque je devrai intervenir. Finalement, je vous propose ce soir en complément pour nous rejoindre comme Scrutateur Monsieur Urs Moser. Aucune autre proposition n'étant faite, Monsieur Urs Moser est considéré comme valablement élu pour fonctionner ce soir comme Scrutateur. Je l'invite à nous rejoindre. Merci à Monsieur Urs Moser qui avait répondu favorablement à cette requête préalable.

2. Approbation de l'ordre du jour
--

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2025.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation de l'Espace communal.
7. Discuter et approuver l'Annexe 1 au Règlement d'utilisation de l'Espace communal relative aux tarifs.
8. Discuter et approuver les Statuts de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont.
9. Discuter et voter un investissement de CHF 650'000.00 pour la réfection de la route de Biaufond et donner compétence au Conseil communal pour le financement.

10. Discuter et voter un investissement de CHF 100'000.00 pour le changement des soufflantes à la STEP et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
11. Discuter et voter un investissement de CHF 62'000.00 pour la réfection de la place de jeux à l'école et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
12. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 1 au Règlement sur le statut du personnel communal.
13. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026.
14. Elections
 - a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
 - b) d'un membre pour la Commission des structures d'accueil
15. Elections du Bureau 2026
 - a) du Président du Conseil général
 - b) du premier Vice-Président du Conseil général
 - c) du deuxième Vice-Président du Conseil général
 - d) des scrutateurs

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2025

Personne ne souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je considère le procès-verbal comme accepté tacitement avec remerciements vifs à son auteure pour l'excellente rédaction.

4. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat :

Félicitations : je tiens à féliciter Monsieur Martial Farine qui a été élu comme membre du Conseil communal, qui nous a rejoints ce soir. Félicitations.

Secrétaire-Caissière : notre Secrétaire-Caissière, veuillez l'excuser, elle est en arrêt maladie ce soir.

Directrice de la crèche : la Directrice de la crèche a démissionné.

Conseillère communale : la Conseillère communale Rosetta Caruso a aussi démissionné.

Nomination : Monsieur Junior Jaberg a été nommé comme responsable du cimetière lors des cérémonies funéraires.

Je n'ai rien d'autre à ajouter et je passe la parole au Vice-Maire, Monsieur Jean-Marc Boichat, pour les communications de la Promotion économique.

Monsieur Jean-Marc Boichat : suite à la fermeture de l'Hôtel de la Couronne et de l'Ours, le Conseil communal a mandaté la Promotion économique pour l'achat éventuel de l'un des deux restaurants. Après une première séance, la Promotion économique, qui après avoir évalué par un expert les deux bâtiments, a retenu de s'intéresser à l'Auberge de l'Ours plutôt que l'Hôtel de la Couronne. Le but de la Promotion économique était de faire un lieu d'accueil sympathique pour la population. Suite à un apéro avec un ancien du village, soit Monsieur Jean-Pierre Bouille, il m'a dit qu'une fromagerie de La Chaux-de-Fonds était

intéressée à venir aux Bois. Suite à cela, une séance a eu lieu au Golf avec Monsieur Jean-Pierre Bouille, Messieurs Sterchi et Monsieur Nicolas Bilat de la Boucherie Bilat ainsi que le Président de la Promotion économique Monsieur Stéphane Gattoni. Après cette séance, nous avons eu plusieurs rencontres et le projet final est l'achat de l'Ours en y ajoutant en plus du restaurant, la Fromagerie Sterchi de La Chaux-de-Fonds avec la construction d'une salle de réunion et de deux ou trois appartements ainsi que la Boucherie Bilat qui viendrait s'ajouter avec la réalisation d'un nouveau bâtiment. Après cela, bien sûr, il nous fallait un investisseur financier que nous avons trouvé grâce à notre Maire, Monsieur Gabriel Bilat, que je remercie pour cette intervention fructueuse. A ce jour, nous pouvons vous annoncer que le projet de la Promotion économique, je remercie spécialement Monsieur Stéphane Gattoni notre Président pour son inlassable travail, a trouvé un acquéreur en la personne de Monsieur Dominique Guenat qui reprend notre projet qui ne coûtera rien à la Commune. Merci Stéphane, Merci Gaby.

Conseil général

Monsieur le Président, Yann Chappatte :

Ce soir, nous sommes 18 membres présents au Conseil général. La majorité sera à 10. Le Conseil communal est avec 6 présences puisque vous avez entendu la démission qui vous a été annoncée préalablement. Nous sommes 18 au Conseil général puisque Monsieur Martial Farine a repris la fonction de Conseiller communal et se trouve ce soir en tant que représentant du Conseil communal. Un suppléant devra être nommé. Nous avons déjà reçu la démission, on l'avait communiquée la dernière fois, de Monsieur Michel Martin, un nouveau membre sera nommé. Lors de la dernière séance du Bureau, nous avons eu la démission de Monsieur Jean-Jacques Diraison, ce qui explique que ce soir les 18 Conseillers généraux actuellement en fonction sont présents, malheureusement avec 3 places à repourvoir.

Question écrite : une question écrite m'a été remise en début de séance. Cette question écrite va être remise à l'administration communale, respectivement au Conseil communal pour traitement lors d'un prochain Conseil général. Vu l'ordre du jour conséquent, je ne vais pas vous en donner lecture, mais juste vous donner une information concernant son titre : « Initiative sur les chemins : où en est-on ? ».

5. Questions orales

1) Monsieur Germain Jobin : il y aura deux ans le printemps prochain, dans les questions orales, une dame du Conseil général avait demandé au Conseil communal si un permis avait été délivré pour la destruction d'un mur en pierres sèches mitoyen situé entre La Broche et La Large-Journée. Selon la législation en place, si l'ouvrage ne dépasse pas 20 centimètres de hauteur, pas besoin de permis. Madame Lucie Hubleur, représentante du Canton pour les monuments historiques, Monsieur Raphaël Schärz, Conseiller communal, ainsi que les propriétaires concernés se sont rendus sur place pour constater qu'effectivement de la terre avait été déplacée mais pas de mur. Madame Hubleur a ajouté que les murs en pierres sèches sont protégés et font partie de notre patrimoine, qu'il n'y avait pas de mur à cet endroit, mis à part quelques roches. Sur le cadastre du Canton, pas de mur. Même l'Economie rurale avait refusé de prendre cette portion pour la mettre en qualité paysagère. Voilà quelques temps, deux mois environ, nouvel article avec photo du soi-disant mur détruit. Quel gros et énorme mensonge de la part de l'auteur de l'article ! La photo en question commence justement où les travaux ont été arrêtés et le mur est toujours bien là. J'ajouterais que le domaine de mes fils, cela n'a rien à voir, compte environ 2'000 mètres de murs et sont relevés chaque année.

Et même voilà quelques années, Madame Pizzagalli m'avait félicité pour cela. D'où ma question : le Conseil communal, après s'être fait traiter d'être pourri de l'intérieur et de copinage, et j'en passe, a été condamné. Peut-on connaître les sanctions ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : du fait qu'on avait été traités de pourritures dans le journal, publiquement, on a été convoqués au Tribunal à Porrentruy. Les sanctions, je ne sais pas si j'ose les dire. Madame Pizzagalli a été condamnée à CHF 500.00 de dédommagement qu'on a donnés au P'tit Plus. Elle a participé aux frais de notre avocat. Voilà la sanction. Ça s'est arrêté là. Je ne peux rien dire d'autre.

Monsieur Germain Jobin : je demandais plutôt les sanctions que le Conseil communal a eues.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : le Conseil n'a pas été condamné, rien du tout. On n'a rien demandé. Maintenant, il y a eu une entrevue ultérieurement avec les écologistes de la protection des murs. On a regardé la chose, si on pouvait peut-être, je ne veux pas dire en compensation, parce qu'on n'est pas obligés, mais de notre bon vouloir de faire des tas de pierres peut-être entre la STEP et le chemin, sur le terrain de la Commune. On pourrait aménager deux ou trois tas de pierres et mettre deux ou trois arbres là le long. Ça c'est faisable. On peut le faire par la suite. On doit encore avoir un entretien avec eux sur place pour définir comment on veut aménager cette bordure.

Monsieur Germain Jobin : je suis satisfait.

6. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation de l'Espace communal

Entrée en matière.

Monsieur Raphaël Schärz : cela fait maintenant 7 ans que le Règlement d'utilisation de l'Espace communal a été approuvé par le Conseil général de l'époque, puis est entré en vigueur. Avec maintenant plusieurs années d'expérience et certaines réclamations de la part d'utilisateurs de l'Espace communal, le Conseil communal est d'avis que certaines choses devraient être modifiées. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, le Conseil communal a confié ce travail à la Commission de révision des règlements. Durant l'année 2025, la Commission de révision des règlements s'est penchée sur la révision du Règlement d'utilisation de l'Espace communal et des tarifs conformément au mandat qui lui avait été confié. En septembre 2024, un sondage établi par la Commission a été transmis à l'ensemble des utilisateurs des locaux de l'Espace communal (école, sociétés locales, concierge, locataires ponctuels) pour leur permettre de soumettre leurs idées ou de faire part de leurs remarques. Sur la base des retours des utilisateurs, la Commission a élaboré un nouveau règlement d'utilisation qu'on vous propose ce soir. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande à l'unanimité d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Raphaël Schärz : les modifications apportées sont les suivantes :

A l'article 10, l'ajout de l'alinéa 12 qui stipule : « *En cas de manifestation non sportive, le locataire doit poser les tapis de protection.* » Le but de cet ajout est de créer une base légale afin que le Conseil communal puisse le demander. Il est important de savoir que la protection de sol a toujours été exigée lors de manifestations.

Modifications à l'article 13 qui stipule : « *Le présent règlement entre en vigueur avec effet au 1^{er} août 2026.* ». Comme vous avez pu le voir dans le rapport, ce point-là ne fait pas l'unanimité entre le Conseil communal et la Commission. La Commission souhaite une

entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, afin que les utilisateurs puissent bénéficier des nouvelles conditions plus rapidement. Je laisserai le soin à Yann Chappatte, porte-parole de la Commission, de défendre le bifteck de la Commission. Le Conseil communal préconise une entrée en vigueur du règlement au 1^{er} août 2026, la facturation se faisant au mois d'août pour la période d'août à juillet et la facturation ayant déjà été établie jusqu'à cette date. En outre, depuis l'inauguration de l'Espace communal, la facturation se fait par année scolaire, tout comme les réservations des plages-horaires par l'école. A relever également qu'après approbation, le règlement doit encore être rendu public par affichage public et est soumis au référendum facultatif pendant 30 jours. Considérant les fériés judiciaires de Noël (18 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026) le délai est porté au 31 janvier 2026, ce qui ne permet pas de communiquer les nouveaux tarifs aux usagers avant le début du mois de février 2026. En cas d'acceptation de la proposition de la Commission, cela aurait comme conséquence que le personnel de l'administration communale doive refacturer aux utilisations réguliers. Ceci serait évidemment possible, mais le Conseil communal est d'avis que ce n'est pas utiliser les ressources humaines à bon escient qu'une employée de commerce passe plusieurs heures de travail pour refacturer aux sociétés et qu'au final la Commune gagne deux francs six sous. Ceci devrait être évité. Mais il y a encore pire en cas d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Ceci prendrait les sociétés sur le fait accompli et ne respecte pas le contrat. En effet, ces dernières ont réservé leur plage-horaire pour une durée et un tarif déterminés. Et maintenant on leur dit qu'il faut payer encore plus ! Nous trouvons plus correct et plus juste de les informer que le règlement et les tarifs ont été modifiés pour la prochaine période. Comme ça, elles pourront faire leur réservation en toute connaissance de cause. C'est pour cela que le Conseil communal vous recommande vivement l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2026 et d'accepter ce règlement.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : comme cela a été entendu, je vais être ce soir le représentant qui prendra la parole au nom de la commission. Ceci puisque deux des membres de la Commission sont en face de moi, assis et siègent au Conseil communal et que les deux autres ne sont pas dans cette salle, puisque ni représentants du Conseil communal, ni du Conseil général. Et donc c'est pour ça que m'incombe ce rôle. Et donc, en conséquence, je cède quelques instants la parole au Vice-Président.

La Présidence est cédée à Monsieur Alexandre Bossart, Vice-Président.

Monsieur Alexandre Bossart : pour le point de vue de la Commission, je passe la parole à Yann Chappatte.

Monsieur Yann Chappatte : donc, effectivement, la commission a travaillé sur ce règlement. Je ne vais pas revenir sur tout l'historique qui a poussé ces modifications. Je crois que ça a été clairement explicité et c'est bien compréhensible, après quelques années d'utilisation, de revoir le règlement. Il faut effectivement, sur la base du règlement, revenir sur deux points dans le cadre de la commission.

Le premier point, c'est celui sur lequel on a longuement discuté déjà ce soir, c'est la problématique de la date d'entrée en vigueur. La commission était d'avis, effectivement, de le faire entrer au 1^{er} janvier 2026 pour une raison toute simple, c'est que ce règlement, on espérait qu'il passe plus tôt au Conseil général, beaucoup plus tôt. Pour différentes raisons, il a pris un peu plus de temps que prévu et donc il n'a pas pu être soumis au dernier Conseil général du 30 septembre. Et donc, évidemment, il n'est pas adéquat et pas pertinent, et là nous adhérons évidemment à la remarque du Conseil communal, une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Maintenant, libre au Conseil général ce soir de statuer si c'est mieux de mettre ça au 1^{er} février, au 1^{er} mars, au 1^{er} juin ou au 1^{er} août, comme le Conseil communal

le propose. Vous l'avez compris, ce sont des soucis de simplification. Dans le cadre de la Commission, c'était simplement pour un principe d'année civile.

Si on doit aller en cours d'année, la commission est plus partagée et n'a pas une opinion définitive à ce sujet et donc vous laisse statuer ce soir avec les inconvénients que vous avez entendus. La deuxième remarque porte sur le règlement qui vous est soumis ce soir, puisque ce règlement est donc la proposition du Conseil communal, ce qui est normal et c'est ce qui est prévu en la matière. Concernant ce règlement d'Espace communal, il y a un point à l'article 10, alinéa 12, qui est modifié dans la proposition du Conseil communal. Celui-ci dit aujourd'hui : « *en cas de manifestation non sportive, le locataire doit poser les tapis de protection.* ». La Commission, elle, avait modifié cet article de façon différente et proposé cet article de façon différente. Faut-il rappeler que dans la dernière version ça n'existait pas, puisque la problématique de la pose de tapis est survenue a posteriori. Et la Commission propose l'alinéa 12 suivant : « *En cas de manifestation non sportive, le locataire doit poser les tapis de protection. Cette pose n'est pas nécessaire lors de lotos, conférences, assemblées, séances d'information, représentations théâtrales ou cinématographiques. Par contre, si des repas sont servis à table, la pose devient obligatoire.* ». La raison était évidente, c'était donc d'entrer en matière pour protéger ceci, même si tout n'est pas convivial dans le cadre de cette pose. Par contre, c'était surtout exonérer cette pose qui devient astreignante dans certains cas et qui n'amène pas de véritable plus-value pour la protection dans le cadre de la salle selon l'avis de la Commission. Pour le reste, toutes les raisons vous ont été communiquées, comment la Commission a travaillé et on y reviendra, notamment dans la problématique tarifaire, au point suivant. Pour l'instant, la Commission n'a pas d'autres commentaires à faire et donc je repasse la parole au premier Vice-Président.

La Présidence est reprise par Monsieur Yann Chappatte, Président.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : évidemment, vous pourrez intervenir ultérieurement sur tout ce règlement et sur les positions du Conseil communal et de la Commission. Nous nous permettons donc maintenant d'entrer dans le débat. Les articles qui soulèvent des questions ou remarques sont les suivants.

Articles 4 et 5

Monsieur Urs Moser : j'avais une question qui concerne les articles 4 et 5. J'ai juste une question de compréhension à l'article 4.6 on utilise le terme locataire occasionnel et ensuite à l'article 5.2, on parle d'utilisation ponctuelle. Quelle est la différence et pourquoi elle existe ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : à l'article 5, alinéa 2, la problématique de l'utilisation ponctuelle, ça aurait pu être effectivement des catégories d'utilisation dans le cadre de locations. Ce qu'il faut comprendre par cet article 5, alinéa 2, c'est la situation suivante, c'est qu'il y a un certain nombre de sociétés qui louent la halle à l'année, la halle polyvalente, peu importe quel type de société, et que, par conséquent, ils peuvent empiéter sur des locations ponctuelles : une représentation un soir, pour une assemblée, pour une manifestation qui se tiendrait sur un week-end, une manifestation qui se tiendrait sur plusieurs week-ends. Et dans ce cadre-là, dans l'utilisation, il était entendu à l'article 5, alinéa 2, que finalement toute utilisation de la halle qui se ferait sur une demande ponctuelle, à savoir occasionnelle, serait prioritaire à une location permanente. Tout ça pour ne pas empêcher des locations ponctuelles et finalement inciter soit des sociétés externes, internes à la localité ou des privés à pouvoir organiser des manifestations ou des événements sans avoir la contrainte de l'utilisation de la halle.

Monsieur Urs Moser : ça ne répond pas à ma question parce que ça veut dire que les deux dispositions sont contradictoires. En tout cas dans ma version.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : est-ce que tu souhaiterais voir un terme différent dans un de ces deux articles pour gagner en clarté ?

Monsieur Urs Moser : non, en fait, c'est le fond qui est contradictoire. Au point 6, on dit un locataire occasionnel est prioritaire par rapport à un locataire régulier. Si je compare ça au point 2 de l'article 5, donc c'était le point 6 de l'article 4, si on compare ça au point 2 de l'article 5, on dit en fait le contraire.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : j'ai compris ta remarque, c'est 100 % correct. Ce n'est pas du tout comme ça que ça voulait être écrit, puisque c'était l'inverse qui aurait dû être écrit. Je vais juste m'assurer d'un élément dans la retranscription, s'il y a eu une modification. L'article 5, effectivement, est rédigé en ce sens et n'est pas correct par rapport au but visé par la Commission. C'est une remarque 100 % pertinente et donc il faudrait, sur cette base-là, évidemment, ça sera soumis au vote, mais l'article 5, alinéa 2, modifier ceci « *Durant toute l'année et les horaires du soir, les sociétés dont les activités sont tributaires des locaux de l'Espace communal **ne** sont **pas** prioritaires aux utilisations ponctuelles.* ». Donc, rendre cette phrase avec une négation. Je pense que c'est une demande de modification qui fait tout son sens pour éviter d'avoir une contradiction.

Article 7

Monsieur Urs Moser : « Une fois la demande reçue, l'administration communale... » Il est expliqué ce qui se fait. Puis après, au deuxième paragraphe, « *Les demandes complètes sont ensuite soumises au Secrétariat communal pour approbation ou non.* ». Quelle est la différence entre l'administration communale et le secrétariat communal ? Est-ce que là, pour être en conformité avec les compétences qui sont définies au début du règlement, ça ne devrait pas être libellé « *Conseil communal* » ? Sinon ça n'a pas beaucoup de sens.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc, « *Les demandes complètes sont ensuite soumises au Conseil communal...* ».

Monsieur Urs Moser : la tâche n'est pas dans les tâches déléguées par le Conseil à l'administration communale. Sinon, ce n'est pas cohérent.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : merci pour cette deuxième remarque qui sera également débattue.

Article 8, alinéa 6

Paul Boillat : on restreint le port des chaussures de manière très détaillée, mais on n'a pas pensé que ces dispositions sont impossibles à appliquer lorsque la salle est utilisée pour autre chose que du sport, par exemple pour une fête, une assemblée, un spectacle. Et ici, il faudrait compléter par une exception. Je propose de compléter cet article avec la phrase « *Ce point 6 n'est pas applicable si les tapis de protection sont en place.* ». Mais ma proposition est provisoire parce qu'on vient d'apprendre que plus loin, il y avait une proposition plus complète de la Commission concernant ces histoires de tapis. Alors ma phrase ici ne jouerait plus très bien si on va dans le sens de la Commission, et puis plus loin on dit que l'on parle des autres utilisateurs, alors je ne sais pas, est-ce qu'on va peut-être d'abord traiter l'article qui est en opposition avec la proposition de la Commission, et puis revenir ici après ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je prends note de cette demande. On soumettra ceci au moment du vote.

Article 10, alinéa 2

Monsieur Urs Moser : « *Le stationnement et les manœuvres sous le préau ne sont pas autorisés, à l'exception des soirées, samedis et/ou jours fériés.* ». Me promenant souvent aussi le soir dans le village, je constate qu'il y a souvent du parcage sur le préau, surtout en hiver quand il n'y a pas les potelets. Sur le fond, je ne suis pas opposé à cette phrase. Il y a juste la problématique de nouveau aussi, de la mise en œuvre, de faire respecter cette disposition, parce qu'il n'y a pas de consignes qui sont définies pour que les gens ne se parquent pas. Il n'y a ni consigne, ni signalisation.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : merci pour cette remarque. Il y a un panneau sens interdit sur un des chemins d'accès, un autre n'est pas carrossable pour les véhicules, un autre et un deuxième font l'objet de potelets. C'est vrai qu'ils ne sont pas en permanence posés, donc s'ils sont absents, ça veut dire que sur le principe, celui qui veut peut passer. On peut même les contourner. Ça, malheureusement, c'est difficile pour nous de statuer, mais c'est un constat, je pense, plus qu'une proposition.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : à ce stade, nous avons donc quatre, éventuellement cinq points qui devront faire l'objet d'un vote. Donc, je vais les rappeler avant de vous permettre de poursuivre le débat. C'est la date d'entrée en vigueur, c'est à l'article 5, mentionner par une négation « *ne sont pas* » et à l'article 7 où la compétence est au Conseil communal. Et puis l'article 12, respectivement l'article 8, alinéa 6, en fonction de ce qui sera décidé pour la pose ou pas de tapis à l'occasion de certaines manifestations.

Article 4

Monsieur Stéphane Gattoni : à l'article 4, du coup, le locataire occasionnel est prioritaire par rapport à un locataire régulier, on pourrait le supprimer. Ça fait un peu double emploi et ça n'entre pas trop dans la catégorie des catégories d'utilisateurs, ça va plutôt dans la côté priorité pour l'utilisation qui est spécifiée dans l'article 5. Les alinéas 6 et 7 de l'article 4 pourraient être soit supprimés, soit déplacés dans l'article 5, qui sont les priorités pour l'utilisation.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc, tu proposerais de supprimer l'alinéa 6 de l'article 4 ?

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est ça. Et déplacer l'alinéa 7 dans l'article 5, parce qu'on parle aussi des priorités et on ne parle pas de catégories d'utilisateurs tel que le titre de l'article le nomme.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc, que je te comprenne bien, supprimer l'alinéa 6 de l'article 4, je le visualise avec ce qu'on a discuté avant. Ce serait donc une proposition de modifier l'article 5, alinéa 2 ou de créer un nouvel alinéa ou de facto en modifiant l'alinéa 2 ça répondrait à ton besoin de l'article 4, alinéa 6 selon ta proposition ?

Monsieur Stéphane Gattoni : de modifier l'article 5, l'alinéa 2 résout le problème de biffer l'alinéa 6 de l'article 4.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc, c'est juste la suppression de l'article 4, alinéa 6. C'est bien ça ?

Monsieur Stéphane Gattoni : oui, c'est ça.

Monsieur Alexandre Bossart : et déplacer l'alinéa 7 dans l'article 5.

Monsieur Stéphane Gattoni : oui, c'est ça.

Article 4

La première proposition qui est faite c'est de clarifier l'article 5, donc nous pouvons supprimer l'alinéa 6 de l'article 4.

Au vote, la suppression de l'alinéa 6 de l'article 4 obtient les résultats suivants :

- Oui : 16
- Non : 1

Article 5, alinéa 2

La proposition est « *Durant toute l'année et les horaires du soir (dès 18 heures) les sociétés dont les activités (répétitions, entraînements) sont tributaires des locaux de l'Espace communal **ne sont pas** prioritaires aux utilisations ponctuelles... ».*

Au vote, la proposition précitée obtient les résultats suivants :

- Oui : 17
- Non : 0

Article 4, alinéa 7

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous pouvons passer à une autre modification, donc, qui était l'article 4, alinéa 7, pour lequel il était sollicité que celui-ci soit déplacé à l'alinéa 3 de l'article 5. De facto, évidemment, si vous acceptez cette modification, l'alinéa 3 de l'article 5 deviendra le 4, le 4 deviendra le 5, etc. En l'occurrence, c'est le dernier, puisqu'après c'est l'article 6. Le prochain point, donc, les personnes qui souhaitent déplacer l'article 4, alinéa 7 en article 5, alinéa 3, sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition précitée obtient les résultats suivants :

- Oui : 17
- Non : 0

Article 7

La proposition est de modifier l'article 7 en mentionnant « *Les demandes complètes sont ensuite soumises au **Conseil communal**...* » au lieu de « *...sont ensuite soumises au Secrétariat communal...* ».

Au vote, la proposition précitée obtient les résultats suivants :

- Oui : 18, soit unanimité

Article 10, alinéa 12

Monsieur le Président, Yann Chappatte : vous avez la proposition du Conseil communal telle qu'elle vous est soumise, qui dit « *En cas de manifestation non sportive, le locataire doit poser les tapis de protection.* ».

La proposition de la Commission dit « *En cas de manifestation non sportive, le locataire doit poser les tapis de protection.* » et il a été ajouté « *Cette pose n'est pas nécessaire lors de lotos, conférences, assemblées, séances d'information, représentations théâtrales ou cinématographiques. Par contre, si des repas sont servis à table, la pose devient obligatoire.* ».

La proposition du Conseil communal obtient les résultats suivants :

- Oui : 0

La proposition de la Commission obtient les résultats suivants :

- Oui : 14

La proposition proposée par la Commission est donc acceptée.

Article 8, alinéa 6

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je me permets de redonner la parole à Paul Boillat par rapport à sa proposition de tout à l'heure. Maintenant qu'il a eu la clarification attendue, est-ce qu'il a une proposition à nous faire ?

Monsieur Paul Boillat : oui, alors je modifie ce que je vous ai dit tout à l'heure, vu qu'on a décidé de modifier cet article 10 alinéa 12. Donc, pour l'article 8, alinéa 6, je proposerais d'ajouter « *Ce point 6 n'est pas applicable lors d'usages (au pluriel) et manifestations (au pluriel) non sportives.* ».

Monsieur le Président, Yann Chappatte : merci pour cette proposition. Elle n'avait pas été débattue jusqu'à présent. Si quelqu'un souhaite faire une remarque, il peut. Autrement, on passe directement au vote. Personne ne souhaitant s'exprimer, nous la voterons. Donc vous avez la proposition de base qui était donc sans ajout. C'est celle-là qu'on va d'abord voter.

Au vote, les personnes qui sont favorables à cette proposition, donc de ne pas modifier l'article 8, alinéa 6. sont priées de se manifester par un lever de main.

La proposition précitée obtient les résultats suivants :

○ Oui : 0

La proposition avec l'ajout du texte communiqué précédemment obtient les résultats suivants :

○ Oui : 15

Cet article est donc également modifié avec l'ajout entendu.

Date d'entrée en vigueur

La proposition du Conseil communal avec une entrée en vigueur au 1^{er} août 2026 obtient les résultats suivants :

○ Oui : 18, soit unanimité

Au vote, l'intégralité de ce règlement avec toutes les modifications apportées ce soir obtient les résultats suivants :

○ Oui : 18, soit unanimité

7. Discuter et approuver l'Annexe 1 au Règlement d'utilisation de l'Espace communal relative aux tarifs

Entrée en matière.

Monsieur Raphaël Schärz : comme pour les mêmes raisons évoquées lors du point 6 de l'ordre du jour de ce soir, l'exécutif vous recommande à l'unanimité l'entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Raphaël Schärz : comme dit dans le rapport, les réflexions menées par la Commission dans le cadre de la révision de ce règlement ont principalement été les suivantes : simplification de la grille tarifaire, moins de rubriques, baisse des locations

d'environ 20 % pour les manifestations ponctuelles dans le but de générer de nouvelles demandes, rabais en cas de location sur plusieurs week-ends, distinction entre scène et accessoires de scène, hausse pour les locations annuelles compensée par la baisse des locations ponctuelles. Je tiens aussi à préciser que presque toutes les réclamations que le Conseil communal a eues concernaient le tarif des locations ponctuelles. Il faut bien reconnaître qu'il y avait, avec la tarification actuelle, une grande différence entre les prix des locations annuelles et les locations ponctuelles. Je me suis permis de faire un petit calcul. Si on prend une société qui louait 13 heures par semaine, elle paie actuellement 2'500 francs. J'ai pris 48 semaines par année. On peut admettre qu'il y a les vacances et les jours fériés, etc. Elle paierait donc quatre francs par heure d'utilisation pour ses entraînements. Si on prend une société qui fait la soirée annuelle, ça dépend un peu les accessoires, j'ai admis un montant de 650 francs pour une durée que j'ai admis à 14 h, ce qui nous fait 46 francs par heure, soit à peu près 10 fois plus cher que les locations pour les sportifs. Je vous prie bien sûr de prendre ces chiffres avec pincettes. Si une société loue seulement 1 h par semaine pour ses entraînements sportifs, la différence serait évidemment moins marquée. La réflexion de la Commission a aussi été de garder le même montant encaissé par les locations pour la Commune. Juste pour information, ce dernier ne couvre absolument pas tous les frais liés à la halle. Comme vous avez pu le voir dans le rapport, là aussi, il y a un point qui ne fait pas l'unanimité entre le Conseil communal et la Commission. Le Conseil communal a décidé d'ajouter le rabais pour la location également pour les particuliers domiciliés aux Bois et non pas uniquement aux sociétés locales. A noter que la Commission n'est pas en accord avec la proposition du Conseil communal. En effet, celle-ci n'est pas favorable quant à l'application du rabais pour location aux particuliers domiciliés dans le village. Le Conseil communal est d'avis que les particuliers qui louent la halle de gym actuellement que c'est pour une activité de bienfaisance. Et c'est pour cela qu'elle souhaite un rabais. Je laisse au porte-parole de la Commission de défendre ses arguments. Le Conseil communal vous recommande d'accepter le point 7 de l'Ordre du jour de ce soir.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : avant d'ouvrir le débat, je vais justement prendre la parole en tant que Président de la Commission, représentant ce soir ici.

La Présidence est assumée par le Vice-Président, Monsieur Alexandre Bossart.

Monsieur Alexandre Bossart : pour la prise de position de la Commission de révision des règlements, je passe la parole à Yann.

Monsieur Yann Chappatte : donc, effectivement, dans le cadre des explications données, vous avez bien compris toute la logique. Je ne reviens pas dessus, le rapport était très clair. Le point effectivement de différence fait suite à différentes remarques qui ont été formulées par des particuliers qui utilisaient ou qui utilisent actuellement, évidemment, la halle ici aux Bois. Et puis la Commission, donc, a étudié ces demandes. Et puis pour eux, c'est clair qu'il y a une augmentation. Vous l'avez compris, si certaines tarifications font plus 20 % et d'autres moins 20 %, bien évidemment, il y a des perdants, il y a des gagnants. En l'occurrence, pour les particuliers, le rabais n'était pas proposé ou n'est pas proposé pour différentes raisons. La première, c'est que l'impact revenu au coût horaire ou au coût par personne qui utilise la halle est extrêmement faible. Vous avez un exemple chiffré qui vous a été cité précédemment. La deuxième chose, si c'est des particuliers qui louent, donc ça veut dire que ce n'est pas ouvert au public finalement. Donc ce n'est pas accessible forcément à tout le monde. Et puis que dans le cadre de location de particulier, il peut y avoir également des particuliers qui louent dans un cadre d'activité commerciale ou en tout cas rémunéré, ce qui n'est pas le cas des sociétés qui utilisent la halle habituellement. Donc, c'est pour cette raison que la Commission était favorable à ne pas octroyer ce rabais. Ce n'est pas pour

empêcher les particuliers de louer la halle, bien au contraire. Aujourd'hui, il y a donc deux groupes qui le font, un groupe cercle fermé d'amis et puis un deuxième groupe pour des cours sportifs qui sont donnés à des personnes qui souhaitent bénéficier d'une coache professionnelle. Et dans ce cadre-là, la Commission jugeait que ce n'était pas à la collectivité, ni dans un cas ni dans l'autre, de couvrir une partie de ces coûts. Même si, je le rappelle, on parle de chiffres qui sont impactés annuellement par leçon et par membre extrêmement faibles. Voilà pourquoi la Commission vous propose que le rabais pour location soit uniquement appliqué aux sociétés locales des Bois. C'est terminé pour la Commission.

Monsieur Stéphane Gattoni : au nom du groupe PS/Les Verts, on s'étonne de cette différenciation entre les sociétés locales et les particuliers domiciliés aux Bois, sachant que les utilisateurs sont en gros les mêmes, sont aussi des particuliers qui sont domiciliés aux Bois et, du coup, cette différenciation ne fait pas sens et risque de péjorer certaines activités de particuliers qui louent la salle. On estime qu'il n'y a pas besoin d'une rentabilité pour la Commune par rapport aux différences de prix. C'est vrai que l'impact est extrêmement faible. Il est aussi extrêmement faible dans les rentrées qu'il peut y avoir pour la Commune quand on parle de ces différences de location entre sociétés et particuliers et, du coup, on proposerait de supprimer la catégorie A2 des particuliers et d'intégrer les particuliers domiciliés aux Bois dans la catégorie des sociétés locales, telle qu'elle l'est d'ailleurs dans le côté des manifestations où il n'y a que deux catégories différentes et il nous paraît logique de garder la même logique de deux catégories.

Monsieur Yann Chappatte : la Commission comprend la remarque, mais là, on est dans une proposition différente du Conseil communal, je tiens à le préciser, puisque le Conseil communal, lui, est d'avis d'octroyer, en fonction du nombre d'heures d'utilisation, un rabais de 20, 35 ou 50 %, alors que là, on fait une proposition différente, c'est-à-dire non seulement d'octroyer un rabais, mais en plus que la tarification qui vous est proposée au point A2, soit celle du A1, c'est-à-dire réduire les coûts de 50 % par ce qu'il vous est proposé ce soir. Donc, ça fera une troisième proposition, mais pas de souci, évidemment, on en débattrà dans quelques instants, quand on aura entendu toutes les propositions.

La Présidence est reprise par Monsieur Yann Chappatte.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : pour l'instant, on a trois propositions. On continue le débat.

Monsieur Paul Boillat : moi je reviens sur les tarifs B1, B2, c'est la location par une société ou un particulier domicilié aux Bois ou bien par les mêmes domiciliés à l'extérieur. Moi, il me semble qu'on ne tient pas compte des associations à vocation régionale dont les habitants des Bois profitent aussi. Et puis, avec la tendance à la disparition des sociétés locales qui se transforment en sociétés régionales, ceci a une certaine importance. Je voudrais citer par exemple actuellement on a les philatélistes, on a les collectionneurs, on a les artistes amateurs, la cynologie, la société jurassienne d'émulation, le cochon créole et puis je pourrais encore en ajouter qui sont des associations régionales franc-montagnardes, mais qui n'ont pas un siège dans un village particulier tout en ayant des membres et des actifs qui sont aussi aux Bois. Alors, pour ces associations sans but lucratif ou à but caritatif, il me semble qu'elles devraient bénéficier du tarif local. Et donc je propose que le tarif B1 s'applique aussi aux associations à vocation régionale pour leurs manifestations sans but lucratif donc « *Les associations à vocation régionale pour leurs manifestations sans but lucratif* ». C'est-à-dire que si une association fait une grande fête avec des billets d'entrée ou bien une restauration pour faire du bénéfice, on n'est plus tout à fait dans ce schéma-là. Mais une assemblée d'une de ces associations ou bien une exposition de timbres ou des choses comme ça, à l'échelon régional, il me semble que ça mériterait aussi d'être considéré comme une société locale.

Monsieur Raphaël Schärz : c'est une proposition très louable, mais je tiens quand même à préciser que les locataires qui sont domiciliés aux Bois, ils paient aussi les coûts de cette halle par leurs impôts, ce qui n'est pas le cas pour ceux donnés dans l'exemple.

Monsieur Paul Boillat : des gens qui viennent des Bois font partie de ces associations et paient leurs impôts aux Bois.

Monsieur Paul-Henri Jobin : je voudrais juste réagir sur la proposition de Monsieur Boillat. Pour moi, il n'y a pas de problème de savoir de quelle catégorie on parle, si on parle plutôt du B1 ou du B2. Par contre, une chose avec laquelle il faut vraiment être clair, c'est qu'est-ce qui est à but lucratif et non lucratif. S'il y a une entrée pour accéder à une exposition, je pense que dès le moment où il y a un ou deux francs à payer d'entrée, c'est à but lucratif. Enfin, je ne sais pas, il faut juste qu'on soit très clair par rapport à ça.

Monsieur Urs Moser : je trouve intéressante la réflexion de Paul-Henri parce que pour moi, c'est aussi une pierre d'achoppement, quand j'ai pris connaissance de ce document, c'est que même une personne qui est domiciliée aux Bois (dans le A) qui fournit des prestations payantes, forcément à but lucratif, je ne trouve pas tout à fait justifié que ce soit au même régime que quelqu'un qui fait quelque chose à but non lucratif et qui loue la salle régulièrement pour ça. Donc cette distinction, pour moi, elle serait valable autant pour le A que pour le B. Par contre, je n'ai pas eu le temps de formuler une proposition concrète.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est un souhait d'en formuler une ?

Monsieur Urs Moser : je peux essayer. Il faut juste voir où on la mettrait.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : poursuivons le débat. D'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Donc on va clôturer le débat et passer au vote de ces différentes propositions. Nous reviendrons après avec la proposition d'Urs, mais nous allons déjà prendre position ou mettre en objection deux propositions puisque la proposition du Conseil communal est celle qui vous est proposée et donc sera de facto au vote final. Donc la première proposition qui vous est soumise, c'est celle de la Commission qui dit donc rabais pour location aux sociétés locales des Bois. Et ça s'arrête là. Donc la notion de particuliers domiciliés aux Bois n'aura ou n'ont pas de rabais. Et puis cette proposition sera soumise au vote contre celle qu'on a entendue de Stéphane, qui elle, disait que le tarif A2 est supprimé et donc par conséquent que le tarif A1 s'applique également aux particuliers domiciliés aux Bois. Donc, ce serait location pour une utilisation régulière pour les sociétés locales et domiciliés aux Bois. Lorsque nous aurons voté pour ceci, la proposition qui obtiendra le plus de voix sera ensuite elle-même soumise avec la proposition du Conseil communal. Ensuite, nous traiterons la proposition d'Urs qui est encore en gestation d'une part, et puis surtout qui peut influencer ou pas en fonction de ce qui sera décidé au point A1 ou A2 pour les particuliers.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est une question de compréhension. Je n'ai pas bien compris la différence entre les deux propositions, je suis désolé.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : lorsqu'il y a plusieurs propositions, en l'occurrence trois et au-delà, les propositions doivent être mises en opposition et la proposition qui sortira vainqueur sera soumise à la proposition du Conseil communal, en l'occurrence la proposition telle qu'elle est écrite aujourd'hui dans le document qui vous a été remis. Donc, on doit en premier lieu voter avec la proposition de la Commission contre la proposition que tu as faite.

Monsieur Stéphane Gattoni : et rappelle nous qu'elle est la proposition de la Commission.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la proposition de la Commission est en fait la même que le Conseil communal, à une exception près, c'est que la phrase ou le texte qui stipule la notion de rabais, il est dit rabais pour location aux sociétés locales Les Bois **et** particuliers domiciliés aux Bois et la Commission propose rabais pour location aux société locales Les Bois donc pas de rabais octroyés aux particuliers. Ta proposition était que le rabais soit appliqué et que le tarif A2 disparaisse au profit du tarif A1.

Monsieur Urs Moser : alors j'ai réfléchi comment je vais formuler ça. Donc je n'ai pas de demande de modification pour le A1. Par contre, pour intégrer ce que j'entendais avant, je propose tout simplement de libeller le A2 « *Location pour utilisation régulière par des particuliers.* ». Un point c'est tout. Et ensuite A3 « *Location pour utilisation régulière par des particuliers à but lucratif.* ». Ça ferait les trois degrés. Sociétés, particuliers à but non lucratif et particuliers à but lucratif.

Monsieur Alexandre Bossart : j'ai une question par rapport à la modification d'Urs. En enlevant le terme domiciliés aux Bois dans le A2, est-ce que le rabais pour location s'applique aux sociétés locales et aux particuliers ? Donc là, tu admetts que le rabais s'accorde aussi aux particuliers qui viennent de La Chaux-de-Fonds ?

Monsieur Urs Moser : non, les chiffres, je les laisserais. Le A1 reste pour les sociétés locales, éventuellement complété avec régionales. Le A2 au lieu d'être spécifique pour les particuliers domiciliés aux Bois serait tout simplement pour les particuliers. Mais en fait, dans les chiffres, quasi le double de A1. Et encore une augmentation avec le A3 pour les activités à but lucratif.

Monsieur Alexandre Bossart : d'accord, mais dans la première ligne, en bas du libellé « *Rabais pour location aux sociétés locales Les Bois et particuliers domiciliés aux Bois* », du moment qu'on enlève Les Bois dans ton libellé, on laisse le rabais pour les particuliers au sens large puisqu'on enlève le libellé des Bois.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je comprends la remarque. Quand tu dis je veux supprimer au A2 aux particuliers, tu arrêtes la phrase là, mais la notion de rabais tu proposes de l'octroyer à qui ? Telle qu'elle est proposée là par le Conseil communal, de façon différenciée, telle que la Commission le propose ou encore une autre variante ? Parce que là tu as parlé de la tarification, mais sur les rabais, tu ne fais pas de proposition.

Monsieur Urs Moser : alors, maintenant, je me rends compte... A quoi s'appliquent les rabais qui sont mentionnés là sur ces catégories ? Parce qu'en haut, on a des tarifs sociétés locales et après on dit aux sociétés locales Les Bois. C'est quoi ? Alors, on enlève les 20 % aux 500 ? C'est quoi ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : les rabais s'appliquent lorsqu'un certain nombre d'heures d'utilisation a été atteint. Parce que la location, elle, peut être sur la saisonnalité. Prenons un exemple concret qui se passe aujourd'hui, le FC Les Bois. Il peut y avoir des privés ou des sociétés qui louent 1 h par semaine et donc n'atteignent pas les 50 heures. Il y en a qui louent 1 h et demie, qui atteignent 50 à 60 heures. Il y en a d'autres qui sont bien au-delà qui dépassent les 100-200 heures. Et puis, pour les plus grands utilisateurs, on est largement au-delà de 200 heures par année. Donc on a un peu tous les cas de figure en termes de rabais et d'utilisation de la halle, qu'on soit particulier ou société.

Monsieur Urs Moser : alors pour faire simple, je considère que les rabais tels qu'ils sont stipulés là pourraient s'appliquer aux A1, A2, A3, un point c'est tout.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : comme c'est stipulé là.

Monsieur Urs Moser : oui, mais pas limiter aux sociétés locales. Pour les trois catégories que j'ai préconisées avant. Est-ce que c'est clair ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : pour moi, ça l'est. Ça ne l'est pas encore comment on va voter. Mais on poursuit, parce que j'ai trois propositions qui sont contradictoires dans certains cas. Donc, il faudra les mettre en opposition dans le bon ordre. Avant d'aller à la proposition du Conseil.

Monsieur Stéphane Gattoni : sur la forme, si on vote sur les catégories et après sur les rabais. Parce que là, tu veux mettre en opposition la notion des rabais et la notion de catégories quelque part qui ne sont pas vraiment à mettre en opposition, à mon sens. Alors est-ce qu'on voterait déjà sur ces questions de catégories et après sur cette question de rabais de quantité ?

Parce que c'est vrai que cette mise en opposition telle que proposée initialement ne me paraît pas très légitime, on n'est pas en train de parler du même article quelque part.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc j'ai bien compris ta remarque, je peux te retourner l'inverse, c'est que pourquoi pas voter d'abord sur les rabais avant les tarifs ?

Monsieur Stéphane Gattoni : pour moi c'est égal, c'est juste ne pas mettre en opposition l'un et l'autre.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je ne sais pas, j'écoute encore s'il y a des propositions. Après, je vais faire une interruption de cinq minutes pour être capable d'organiser correctement dans le bon ordre. Je n'aurai pas d'autres choix. On est au moins à six propositions différentes. Je rappelle quand même que le règlement a passé dans toutes les sociétés, les utilisateurs, les commissions, les partis politiques, je suis surpris qu'il y ait autant de propositions sur la tarification qui sortent ce soir. Mais c'est ainsi, c'est le débat démocratique. On poursuit. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? À partir de maintenant, plus personne ne s'exprimera sur les tarifs uniquement par son vote lorsqu'il sera proposé. Je demande quatre minutes d'interruption pour structurer le vote.

Interruption de séance.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je pense qu'on peut proposer un projet de votation qui devrait remplir toutes les conditions en respectant l'ordre chronologique pour, je le rappelle, après la proposition qui sera retenue, c'est celle-là et uniquement celle-là, qui pourra être soumise au vote contre la proposition qui vous est faite ce soir par le Conseil communal. Je vais commencer à m'exprimer par rapport à la tarification B, parce que c'est la plus simple à comprendre. Donc en fait, pour la tarification B, il y a finalement deux décisions que l'on doit prendre. La première, qui est de savoir si nous octroyons un rabais aux sociétés ou aux associations sans but lucratif, telle que décrite dans la proposition de Paul. Et dans un deuxième temps, savoir si on l'octroie, si on l'octroie également au niveau régional. Concernant le point A, on doit voter sur ces deux mêmes points, mais en plus on doit savoir après pour remplir la proposition faite par Stéphane, savoir si on veut une distinction entre les particuliers et les sociétés locales, c'est le fait de maintenir un A1, un A2. Le quatrième niveau de vote, c'est savoir si on octroie un rabais puisque sur le principe, il y a rabais pour sociétés locales et particuliers ou que sociétés locales. Et puis finalement, si le principe du rabais est approuvé, on décidera ensuite à qui il est approuvé. Donc dans ce cadre-là, pour le point A, je répète, définir déjà s'il y a un avantage octroyé aux sociétés, associations à but non lucratif. Deux est-ce qu'il est octroyé également aux sociétés régionales. Trois la différenciation ou non à faire avec les particuliers. Quatre si un rabais est octroyé. Et cinq à qui est octroyé le rabais. Pour le B, comme il y a déjà ces distinctions qui sont partiellement couvertes, on aurait que le but lucratif ou non lucratif, évidemment, et le principe de l'association régionale. Donc, ceux qui ont fait des propositions est-ce qu'avec ces votes tels qu'ils se feront, vos besoins, vos remarques ont bien été compris ?

Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je vous propose que l'on parte sur la tarification A exclusivement.

La première proposition qui a été faite c'était qu'un rabais soit octroyé. Et donc évidemment, suivant votre décision, ça pourra avoir des impacts. Parce que si vous votez oui maintenant à un rabais pour les sociétés à but non lucratif, suivant ce que vous décidez aux points 4 et 5

concernant les rabais, ça pourra avoir une influence sur ceux dont ils bénéficient. Mais sur le principe déjà, est-ce que vous souhaitez que les sociétés à but non lucratif, en l'occurrence on parlait de manifestation sans but lucratif, bénéficient d'un tarif préférentiel avec rabais. C'était bien juste Paul, c'était pour le point A et le point B ? Parce que je suis en train de me poser la question. Ta remarque, elle considérerait que le point A ou le point B aussi ?

Monsieur Paul Boillat : c'était le point B, parce qu'on parle des locations par une société extérieure, association ou un particulier non domicilié aux Bois. Une association régionale, par définition, elle n'est pas particulièrement domiciliée aux Bois, elle est domiciliée au domicile de son Président qui peut changer.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc pour le point A, il n'y aura pas besoin finalement de voter ta proposition, on est d'accord ?

Monsieur Paul Boillat : il faudrait compléter le point A1 en disant ça concerne aussi les associations régionales pour leurs manifestations sans but lucratif.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : le point A concerne les utilisations régulières et le point B les manifestations.

Monsieur Paul Boillat : d'accord.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : du coup, on peut immédiatement passer à la tarification ou une différenciation de tarification, c'est bien ça ? Donc, les personnes qui soutiennent la proposition de Stéphane Gattoni qui indiquait que le tarif A2 soit supprimé et donc que le tarif A1 intègre également les particuliers domiciliés aux Bois sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition précitée obtient les résultats suivants :

○ Oui : 3

Au vote, la proposition qui consiste à maintenir ces deux catégories obtient les résultats suivants :

○ Oui : 8

Il a donc été décidé de maintenir la tarification A1 et A2.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la deuxième proposition sera assurément plus simple. Je pars de ce principe-là, mais on la soumet quand même pour une question de tarification. Vous avez la notion de rabais en fond de page qui indique que des rabais peuvent être octroyés. Après, il y avait trois propositions qui étaient faites, mais sur le principe, les personnes qui sont favorables à soumettre en discussion les rabais sont priées de se manifester par un lever de main. Maintien du rabais dans le règlement.

Le maintien du rabais dans le règlement obtient les résultats suivants :

○ Oui : 11

○ Non : 0

Monsieur le Président, Yann Chappatte : donc, nous maintiendrons des rabais dans ce règlement. Maintenant, vous avez deux propositions pour les utilisations régulières qui sont faites, une qui est proposée là, donc qui est le principe d'un rabais pour location aux sociétés locales et particuliers. Puis un autre qu'aux sociétés locales, sachant que la proposition finale sera soumise au vote après pour la position du Conseil. Finalement, avec le choix A, je constate qu'avec le premier vote qu'on a fait, que de toute façon maintenant on n'a plus que deux possibilités. C'est la proposition du Conseil ou la proposition de la Commission, si je

ne fais erreur. Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que finalement ce soit le vote final que l'on doit faire ? Je crois qu'il n'y a pas d'autre proposition sur l'article.

Monsieur Urs Moser : je n'ai pas compris le raisonnement.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la tarification A telle qu'elle est proposée maintenant et celle qui a été votée avec le maintien du A2, il n'y a donc plus qu'à mettre en débat le rabais qui est octroyé à tous les utilisateurs, sociétés locales des Bois ou particuliers. Pour le reste, on n'a plus rien à discuter.

Monsieur Urs Moser : aux sociétés locales ou aux trois catégories.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : non, puisque la troisième catégorie, c'est la catégorie, comme je l'ai compris, des manifestations sans but lucratif. Et donc ça, c'est dans la tarification B.

Monsieur Urs Moser : on est dans A.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je sais. Dans A, quelle est la troisième ?

Monsieur Urs Moser : il y a A1, A2 et A3 qui peuvent bénéficier du rabais.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : aujourd'hui, il n'y a pas eu de proposition sauf erreur de ma part.

Monsieur Urs Moser : si, c'est moi qui l'ai proposée. Que le rabais soit appliqué pour les trois catégories.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : y compris les externes ?

Monsieur Urs Moser : oui.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : d'accord. Donc on va voter en premier lieu, on va mettre en opposition la proposition faite ce soir par Urs et la deuxième qui était celle de la Commission. Donc les personnes qui sont favorables à ce qu'il y ait un rabais pour le A3, c'est-à-dire les particuliers non domiciliés aux Bois sont priées de se manifester par un lever de main.

Monsieur Urs Moser : je suis désolé, pour le rabais que je préconise, c'est les trois catégories. Pas seulement une.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : pour le A1 et le A2, elle sera votée tout à l'heure dans tous les cas. En l'état actuel, on met en opposition ta proposition avec celle de la Commission. Puis quand on aura voté, on votera avec la proposition du Conseil.

Monsieur Urs Moser : on soumet le A3 avec le même rabais que les autres ou pas ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : exactement. Puis après on votera contre ou pour la proposition du Conseil. Donc je répète, après avoir décidé donc de laisser une tarification A1, A2, A3, maintenant nous mettons au vote le fait d'octroyer un rabais pour la catégorie A3, proposition qui a été faite ce soir. Les personnes qui soutiennent un rabais à la catégorie A3 sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition avec un rabais octroyé pour le A3, c'est-à-dire les particuliers non domiciliés aux Bois obtient les résultats suivants :

○ Oui : 2

Au vote, les personnes qui ne souhaitent pas octroyer un rabais à la catégorie A3 sont au nombre de :

○ Oui : 13

Il est donc décidé de ne pas octroyer de rabais à la catégorie A3.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : maintenant, nous pouvons arriver au vote final sur cette partie A, je le précise. Donc, nous avons une proposition du Conseil qui dit les tarifs

tels que vous les avez sous les yeux, avec un rabais pour location sociétés locales Les Bois et aux particuliers domiciliés aux Bois et une proposition de la Commission qui dit rabais pour location aux sociétés locales Les Bois uniquement. Les personnes qui soutiennent la proposition du Conseil sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient les résultats suivants :

- Oui : 13

Au vote, la proposition de la Commission obtient les résultats suivants :

- Oui : 3

C'est donc la proposition du Conseil communal qui a été acceptée.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous allons voter la partie B. Lorsque la partie B aura été votée, nous voterons la tarification dans son ensemble pour une question de clarté et de validation finale. Donc, au point B, était proposé d'indiquer le point suivant en plus du point B1 qui indique location par une société ou un particulier domicilié aux Bois pour une manifestation. Cette location serait location par une société ou un particulier domicilié aux Bois ou par une association régionale pour une manifestation sans but lucratif et donc pour tout type de manifestation pour les sociétés et les particuliers domiciliés aux Bois. Ça, c'était la proposition qui vous a été faite. Et puis la deuxième proposition, c'est celle que vous avez sous les yeux qui était celle proposée par le Conseil communal. Il est mis au vote d'abord la proposition du Conseil communal. Les personnes qui soutiennent la proposition telle qu'elle vous est faite ce soir sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient les résultats suivants :

- Oui : 6

Monsieur le Président, Yann Chappatte : vous êtes donc maintenant en charge de voter pour une tarification qui s'appliquerait également aux associations régionales pour les manifestations sans but lucratif. Les personnes qui sont favorables à cette proposition sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition précitée obtient les résultats suivants :

- Oui : 12

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous allons enfin pouvoir passer au vote cette tarification. Je vous rappelle les changements qui ont été faits. Finalement sur la partie A, après toutes ces délibérations, rien n'a changé, à savoir la proposition du Conseil communal est maintenue telle quelle. Au point B, une modification a été faite. Au point B1, il est dit location par une société ou un particulier domicilié aux Bois pour une manifestation, ainsi que pour les associations régionales pour des manifestations sans but lucratif. Voilà ce que vous avez décidé ce soir. On met au vote maintenant l'intégralité de cette tarification avec finalement cet unique changement. Les personnes qui sont favorables à cette tarification sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 18, soit l'unanimité.

8. Discuter et approuver les Statuts de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Entrée en matière.

Monsieur Athanase Kanimba : les Statuts de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont. L'ancien Statut date du 1^{er} avril 1996. Le projet de la révision du règlement de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont avait été entrepris en 2021, mais jamais finalisé. Le dossier a été relancé cette année 2025 (29 ans après) par Monsieur Francis Arnoux, Président de l'Assemblée des délégués, et présenté au Délégué aux affaires communales. Ensuite, le projet de révision a été soumis dans le courant de cette année, respectivement au Conseil communal de la Commune du Noirmont et à celui de la Commune des Bois, afin de coordonner l'étude, d'apporter d'éventuelles modifications et pour approbation. Les principales modifications sont les suivantes : article 6, alinéa 1 : l'Assemblée des délégués est constituée d'un délégué par tranche de 300 habitants pour chaque commune, selon l'état de la population au 31 décembre de chaque fin de législature (ancien règlement : un délégué pour 250 habitants). Article 6, alinéa 3 : la durée des fonctions est de 5 ans, renouvelable tacitement, sauf résiliation écrite du membre ou de sa commune trois mois avant la fin de chaque année civile. Le nombre de mandats est illimité (ancien règlement : durée 4 ans – Durée de fonction pas précisée, soit selon Règlement d'organisation de chaque commune). Article 8, alinéa 1 : l'Assemblée des délégués se réunit ordinairement avant le 31 octobre de l'année qui précède pour adopter le budget et avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice pour approuver les comptes (ancien règlement : aucune échéance précisée). Article 9, alinéa 4 : la durée des fonctions est de cinq ans, déterminée par le Règlement d'organisation et d'administration des communes membres (ancien règlement 4 ans). Article 11, alinéa 2 : la vérification des comptes est régie par les articles 61 à 67 du Décret concernant l'administration financière des communes (ancien règlement : comptes vérifiés par commission de vérification des communes membres). Date d'approbation des Conseils communaux Les Bois et Le Noirmont. Le Conseil communal Les Bois a approuvé le projet de révision des Statuts de la Communauté scolaire le 06.10.2025. Le Conseil communal Le Noirmont a approuvé le projet de révision des Statuts de la Communauté scolaire le 20.10.2025. La révision des statuts est soumise à l'approbation de l'Assemblée communale de la Commune du Noirmont le 15.12.2025. La révision des statuts est soumise à l'approbation du Conseil général des Bois le 15.12.2025. C'est vraiment un hasard de calendrier pour cette présentation simultanée de révision des Statuts de Communauté scolaire à ces deux assemblées respectives Les Bois et Le Noirmont. Position du Conseil communal. Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité l'approbation de la révision de ces statuts. Je termine, comme j'ai encore la parole, je voulais remercier d'abord parce que je suis suppléant de Madame Caruso Rosetta qui est démissionnaire. Je remercie au passage les deux commissions permanentes des écoles. Et puis je remercie aussi l'administration qui m'a aidé pour faire cette suppléance.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Athanase Kanimba : j'ajouterai que tout ce travail de suppléance que j'ai fait a été initié par Madame Rosetta Caruso, que je remercie au passage.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 18, soit l'unanimité.

9. Discuter et voter un investissement de CHF 650'000.00 pour la réfection de la route de Biaufond et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme vous avez pu le voir, la route qui passe entre les usines Zürcher, qui va jusqu'au chalet de Madame Gillet, les plaques de goudron se décollent. Ce qui fait qu'on avait dans un premier temps pensé à la goudronner. Si on commence les travaux, il faut les faire dans un ordre, parce qu'autrement, ça coûte bien trop cher. C'est pour ça qu'on a contacté un bureau technique pour nous indiquer le prix que ce tronçon de 300 mètres coûtait. Donc, le bureau technique en lui-même, il coûterait CHF 50'000.00. Et puis les travaux coûteraient CHF 600'000.00. Donc, il faut savoir que dans cette route, on doit faire le système séparatif, donc l'eau usée et l'eau de pluie. Tout est mélangé, ce qui nécessite des frais supplémentaires à la STEP. Et puis en refaisant la route, automatiquement on change la conduite d'alimentation en eau de la partie du village là. Et puis on change aussi l'éclairage public. Certainement, les conduites sont inappropriées. Donc voilà pourquoi tout est groupé ensemble. Il est clair qu'on pourrait le séparer. Évidemment, ça c'est une discussion qui vous regarde. Donc, si on ne sait pas, il faudra savoir que, effectivement, ça va durer plus longtemps parce qu'on devra revenir une deuxième fois pour voter les CHF 600'000.00 de travaux. Donc voilà. Donc je recommande l'entrée en matière pour ce point.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : concernant ce point neuf, permettez-moi de faire part de mon malaise et de mon insatisfaction. A l'appui de cette demande de crédit de CHF 650'000.00, soit le plus gros investissement après la construction de la halle de gym, le Conseil communal nous adresse un rapport lacunaire et inconsistent. Tout d'abord, l'intitulé parle de la réfection de la route de Biaufond. Puis la première phrase fait référence à une rue. Nous n'avons aucune idée précise du tronçon concerné par la réfection. Nous ne savons pas où commenceront et où finiront les travaux. Un plan sommaire aurait été la moindre des choses. Dans ce rapport squelettique, on nous explique qu'il faut mettre des conduites en séparatif ainsi qu'une nouvelle conduite d'eau. Mais il faut lire le Quotidien jurassien de vendredi 12 décembre pour apprendre qu'on changera aussi l'éclairage public. Les lecteurs du QJ sont donc mieux informés que les Conseillers généraux. Aucune explication sur l'articulation des coûts. Sont-ils le résultat d'un appel d'offre, d'un devis ou d'une estimation à la louche ? Bref, je déplore vivement une information aussi sommaire et incomplète et j'aimerais rappeler ici que c'est le législatif qui approuve ou non les crédits d'investissement. Notre Conseil général n'est pas une chambre d'enregistrement et de bénis oui oui. Pour un crédit d'une telle importance, nous étions en droit d'attendre plus d'égards et de considération pour nous préparer à la discussion et au vote qui suivront. Bref, ceci dit, notre Groupe acceptera l'entrée en matière.

Monsieur Paul Boillat : pour le Groupe PCSI, le point de vue est assez similaire à mon préopinant. Ce point suscite le malaise dans notre Groupe. On ne voudrait pas entraver le travail du Conseil communal, mais vraiment, ce rapport présenté est très insuffisant. Il faut rappeler que les objets qui nécessitent une dépense importante sont de la compétence du Conseil général. C'est le cas ici avec un montant de CHF 650'000.00. Pour se prononcer sur une telle dépense, nous devons connaître les détails du projet : que veut-on réaliser au juste ? Pour quelles raisons précises ? Quels sont les devis établis ? En sept petites phrases, on nous dit qu'il y aurait un décollage de la chaussée de la rue et qu'on profiterait de l'occasion pour

réaliser d'autres travaux. Pourquoi tous ces travaux seraient-ils nécessaires ? En résumé, vous comprenez notre malaise, j'espère, parce qu'on a ici au Conseil général, la responsabilité d'engager CHF 650'000.00. Est-ce qu'on va le faire sur un descriptif de sept phrases ? Alors, nous aussi, on va voter l'entrée en matière, mais pour la suite, je ne vous donne aucune garantie.

Monsieur Alexandre Bossart : pour le Centre, il nous semble effectivement que CHF 650'000.00, c'est un gros montant. Et puis on aurait voulu voir les devis. C'est marqué ici dans la phrase, là : « selon le Bureau technique », donc, s'il y avait quelques documents disponibles du Bureau technique pour savoir ne serait-ce quel diamètre de conduite, quel revêtement, etc. Un tout petit peu plus d'informations techniques qui justifient ces CHF 600'000.00. Et puis aussi de savoir si la direction des travaux de CHF 50'000.00, c'était inclus là-dedans, le prix du travail que le bureau technique a fourni pour vous faire un devis, ou bien si c'était encore un montant qui allait venir s'ajouter à la facture.

Monsieur Vincent Godat : pour l'UDC, de notre côté, on serait plutôt favorables à faire une étude de projet concrète et après voir combien ça coûtera parce que ça ne sert à rien de mettre la charrue avant les bœufs et puis dire on a un projet de CHF 650'000.00, on va voter une étude de projet qui va peut-être nous dire que ça va coûter CHF 100'000.00 de plus. Et puis on arrivera à nouveau avec des autres chiffres. On devrait venir avec des travaux qui devraient être vraiment ficelés correctement avant d'attaquer quelque chose, surtout pour une somme si importante.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 16
- Non : 0

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : il est clair que faire un projet détaillé sans sortir son portemonnaie, ce n'est pas possible. Donc maintenant, c'est clair que ce projet de CHF 650'000.00, on peut le diviser en deux. On peut, c'est clair, voter un bureau technique qu'on devra mettre en soumission parce qu'on ne peut pas demander à Pierre, Paul, Jacques. là, vous me faites vite une petite étude. C'est ce que j'ai fait avec un bureau. Le deuxième n'a pas répondu. Donc, il faudra le mettre en soumission. Donc, on peut séparer la chose en mettant un bureau technique qu'on vote ce soir et ça va rallonger évidemment le temps, mais le temps ce n'est pas très important finalement. Ce qui fait que dans un deuxième temps, une fois que l'étude est faite, le bureau technique vient ici, il vous présente les CHF 600'000.00, peut-être plus, et puis vous déciderez. Mais si vous refusez les CHF 600'000.00, quand le gaillard viendra proposer ses trucs, son travail, on aura perdu CHF 50'000.00. Voilà. Donc là, on pensait peut-être, enfin surtout moi, je pensais que si on passait le tout en une fois, on gagnait du temps. Mais bon, le temps, on peut attendre. Pour moi, on peut attendre, mais moi j'aimerais que si c'est possible de diviser la chose en deux, de voter d'abord un crédit d'étude et puis après dans un second temps, si vous êtes d'accord que le bureau vienne présenter le coût final de ces travaux.

Monsieur Paul-Henri Jobin : je ne sais pas si on peut avoir plus de précisions par rapport à ce qui a déjà été fait de la part du Conseil communal. Quel est le bureau d'étude ? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offre ? Est-ce qu'il y a eu des soumissions ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : pour le moment, il n'y a rien. On ne peut pas investir des 20, 30'000.00 francs, puis après que vous refusiez le tout. Donc, c'est aussi par constat d'économie qu'on a présenté comme ça. Maintenant, la route qui part depuis chez Zürcher jusque chez Milpuce, il y a des grosses plaques qui partent, donc on est obligés de la refaire.

Mais on ne veut pas refaire un tapis pico bello là-dessus, si on ne fait pas le dessous, et c'est l'un des derniers quartiers où il y a le séparatif qui n'est pas fait. Donc moi, je m'étonne quand même un peu de la position des Verts qui n'en ont rien à foutre, quelque part, si je peux m'exprimer comme ça, d'envoyer de l'eau sale dans les égouts, dans des trous perdus.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je ne peux pas admettre ces propos, Monsieur le Maire. Nous sommes tout à fait favorables à la mise en séparatif. Et puis, il ne faut pas confondre. Nous sommes tout à fait favorables à ce genre de travail. Mais ce qui n'est pas du travail, c'est la façon dont vous amenez le dossier ici au Conseil général. L'année passée, c'était le coup de l'ascenseur : 600'000 balles. Cette fois, c'est CHF 650'000.00. Et vous ne nous mettez rien dans les mains. C'est ça que nous contestons.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je peux vous répondre : si on vous met quelque chose dans les mains, ça coûte.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : mais bien sûr ! Un crédit pour CHF 650'000.00, CHF 50'000.00 se justifient tout à fait.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : donc, ce soir, ces CHF 50'000.00, si vous les acceptez, on peut faire une étude.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : et bien c'est ce qu'il fallait proposer.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : soit on vote le tout, soit on vote l'étude. C'est à vous de voir.

Monsieur Urs Moser : je me prononce en mon nom personnel. Et après encore au nom de la Commission financière. Donc, je n'ai pas d'opposition au principe de réfection de ce tronçon de route, ni au fait qu'on intègre l'ensemble de ce qu'il y a sous le goudron. Donc là-dessus, il n'y a pas de doute, c'est comme ça qu'il faut faire aujourd'hui si on veut faire des économies. Les interrogations sur le procédé, je ne vais pas les répéter, mais je pense que Gaby, tu as déjà donné un peu la piste ou la porte de sortie, effectivement, de procéder en deux temps : une étude qui nous fournira l'enveloppe pour le crédit de réalisation. C'est tout à fait raisonnable. Donc, dans un premier temps, se limiter à ce crédit d'étude dont les résultats seront à présenter à une prochaine séance du Conseil général et qui d'ailleurs, en fonction du montant, définiront aussi quel est le montant pour la direction des travaux. Parce qu'actuellement CHF 600'000.00 et une direction des travaux de CHF 50'000.00. Si le montant de la réalisation va changer, de toute façon, le montant de la direction des travaux va aussi être adapté. Je précise encore que nous avons débattu de ce dossier aussi au niveau de la Commission financière et il nous manquait des éléments pour trancher, pour favoriser ce dossier sans aucune réserve. Donc, je propose qu'on aille dans la direction que Gaby a déjà ouvert la voie : se prononcer ce soir sur un crédit d'étude, ensuite présenter au Conseil général les résultats de ce crédit d'étude avec l'enveloppe du crédit de réalisation. Et comme ça, on pourra avancer dans la logique des choses. Je veux juste te corriger sur un point. Qu'on le fasse selon ton idée ou qu'on le fasse en deux phases, de toute façon, l'étude, il faut la faire et il n'y a pas de perte de temps si on met bien des échéances et une planification, ça ne sera pas plus long qu'avec ce que tu as proposé.

Monsieur Germain Jobin : j'aurais juste une question par rapport à l'étude par rapport au projet qui coûte environ CHF 600'000.00. Pour ceux qui connaissent, à combien de pourcents on estime l'étude ? Juste pour étudier, CHF 50'000.00, ça paraît beaucoup sans le suivi des travaux. Je ne suis pas du métier, mais voilà, je pose la question.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : les bureaux d'architecture, en principe, c'est entre 10 et 15 % du prix qu'ils prennent.

Monsieur Germain Jobin : juste pour l'étude ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : CHF 600'000.00, ce n'est pas moi qui les ai inventés, c'est le bureau technique qui m'a dit ça. Mais pour l'étude, c'est du 15 %.

Monsieur Germain Jobin : que pour l'étude ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : l'étude, il y a du boulot. Il y a les eaux de pluie, les égouts, il y a les conduites à Jean-Maurice Jobin, il y a l'éclairage public qu'il faudra modifier. Et puis après, il y a quand même le goudronnage et puis les infrastructures des trottoirs. Mais je pense qu'il y a quand même du boulot. Personnellement, moi, je ne peux pas, on ne peut pas, le Conseil communal ne peut pas faire bureau d'étude, ce n'est pas possible.

Monsieur Germain Jobin : j'en suis bien conscient.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : si vous votez l'étude, moi je suis satisfait. On vous présentera le reste une autre fois si vous n'êtes pas pressés.

Monsieur Urs Moser : juste une précision. Dans le cas présent, on ne parle pas d'un bureau d'architecture, mais d'un bureau d'ingénieur civil.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui, c'est ça.

Monsieur Urs Moser : et après, les 15 % sont bien élevés. Pour fixer le montant du crédit, il faut se dire que le montant du crédit qui sera alloué ce soir, ce sera un plafond et pas un crédit à discrétion.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est juste pour ajouter par rapport à ces 10-15 %, c'est souvent dans des phases de réalisation qui sont comptées dans des directions des travaux. Et là, on confond un peu la partie direction des travaux de la partie, justement, projet, qui sont deux choses différentes. Évidemment qu'il y a des coûts. Après, l'ingénieur qui fait la direction des travaux puis le suivi du projet dans toutes ses phases d'urbanisme, mais l'étude elle-même c'est encore séparé. Enfin, ce n'est souvent pas compté. On doit justement clarifier quel est le coût. On ne peut pas présupposer du montant par rapport au coût des travaux finaux. Après, c'est vrai, c'est bien que ce soit un maximum, un plafond ces CHF 50'000.00. Et puis je proposerais qu'il y ait aussi une offre qui soit demandée en tout cas à deux bureaux pour pouvoir avoir un comparatif sur ces coûts.

Monsieur Paul Boillat : si la proposition, c'est de réaliser une étude avec un plafond de CHF 50'000.00, notre Groupe pourrait être d'accord, tout en notant au passage que CHF 50'000.00, c'est encore dans les compétences du Conseil communal. Mais pour nous, on serait d'accord d'aller dans cette démarche-là.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : à ce stade, je vous informe que j'ai entendu beaucoup d'idées, mais je n'ai pas encore entendu une proposition ferme par rapport au point 9 de l'ordre du jour. Je vous rappelle qu'il était dit dans l'ordre du jour qu'il soit discuté et voté un investissement de CHF 650'000.00 pour la réfection de la route de Biaufond et qu'il soit donné compétence au Conseil communal pour le financement. Donc, il est clair que pour l'instant, en l'absence de proposition, c'est exclusivement cela que nous voterons.

Monsieur Paul Boillat : alors, pour aller de l'avant, je fais une proposition, c'est qu'on reprenne exactement le libellé ici de l'ordre du jour « *Discuter et voter un investissement...* » mais on le ramène à CHF 50'000.00 « *...pour la réfection de la route de Biaufond et donner la compétence au Conseil communal...* », sachant que les discussions ici, autour de la table, ce n'est quand même pas dans le vide, elles seront protocolées et que donc ces CHF 50'000.00 seront destinés à une étude. Ça nous évite de refuser le tout, puis de revenir une autre fois avec un autre libellé et juste CHF 50'000.00 pour l'étude.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : alors les écolos qui n'en ont prétendument rien à battre du séparatif vous recommandent vivement de suivre la proposition de Monsieur Boillat.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous avons une proposition telle qu'elle est faite par le Conseil communal. Je souhaite juste savoir, parce qu'il y a des avis, si le Conseil communal souhaite prendre position avec l'autre proposition qui a été faite ou s'il s'en tient à sa proposition, pour savoir si on a deux éléments qui sont soumis au vote et savoir comment

le Conseil communal se positionne avant de pouvoir voter. Est-ce que le Conseil communal veut prendre position ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : le Conseil communal, si vous votez le crédit d'étude, je pense qu'il est satisfait. On reviendra plus tard avec le bureau d'ingénieur qui vous proposera et qui vous démontrera que c'est peut-être plus que CHF 600'000.00. Je ne sais pas moi. On verra.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : sur la base des propositions, je vous propose de voter ce qui a été soumis en contre-proposition dans un premier temps « *Discuter et voter un investissement de CHF 50'000.00 pour la réfection de la route de Biaufond et donner compétence au Conseil communal pour le financement* » sachant les remarques qui ont été faites ce soir. Les personnes qui sont favorables à octroyer ce crédit d'investissement de CHF 50'000.00 sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, l'investissement de CHF 50'000.00 est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 18, soit l'unanimité.

10. Discuter et voter un investissement de CHF 100'000.00 pour le changement des soufflantes à la STEP et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc Boichat : la station d'épuration des eaux des Bois est entrée en fonction en 2002 soit près de 25 ans. Les années passent et quelques grands travaux vont devoir être effectués, comme le changement des soufflantes. La STEP des Bois possède deux bassins extérieurs qui travaillent en alternance. Il y a toujours une phase d'aération active sur l'un ou l'autre des bassins. Je demande l'entrée en matière.

Monsieur Paul Boillat : au Groupe PCSI, on a un peu le même sentiment que pour l'objet précédent. CHF 100'000.00, ça ne se trouve pas sous le pied d'un cheval. L'idée de remplacer progressivement les éléments d'usure de la STEP, c'est tout à fait recevable. Mais ici aussi, nous n'avons que très peu d'éléments pour estimer le bien-fondé de cette dépense. Par exemple, on ne sait pas pourquoi changer toute l'installation et pas seulement les pièces d'usure. Quelles influences l'opération aura-t-elle sur le fonctionnement de la STEP ? Est-ce qu'on peut en attendre des économies ? Ou bien au contraire, est-ce que cela va nous créer des nouvelles dépenses incontournables telles que, par exemple, des abonnements d'entretien indispensables ? Et puis, nous n'avons pas de devis comparatifs. Comment le montant est-il composé ? Ça fait quand même beaucoup d'argent pour un composant à changer. Je ne sais pas comment le Conseil communal compte financer la dépense non plus. Ce n'est pas précisé. Ce sont tous des éléments qui auraient dû être portés à notre connaissance avant la séance de ce soir, pour nourrir la réflexion. En conséquence, on veut bien voter l'entrée en matière, mais après il faudra qu'on en discute.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 17
- Non : 0

Débat de fond.

Monsieur Jean-Marc Boichat : les soufflantes sont vieillissantes et doivent être remplacées rapidement pour l'année prochaine. Le devis a été établi par RWB Jura et le devis des travaux se compose de la manière suivante : équipement électromécanique, nouvelles soufflantes CHF 45'000.00 (on ne peut pas en changer qu'une). Génie civil, modification des socles

existants CHF 1'500.00. Automatisation, fourniture variateurs de fréquence et modification automatisation CHF 17'000.00. Electricité, décâblage anciens équipements et raccordement nouvelles soufflantes CHF 8'000.00. Serrurerie, modification conduites existantes CHF 3'500.00. Divers et imprévus 10 % CHF 7'500.00. Honoraires d'étude CHF 8'000.00. TVA 8,1 % CHF 7'330.50. Montant total arrondi CHF 97'830.50.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : mais pourquoi on n'a pas ces éléments-là ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : je ne vous les ai pas mis parce que si je vous mettais tout le dossier-là, il y en aurait eu trop.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : mais non, ce que tu viens de dire, c'est très peu. Ces éléments-là devaient être en notre possession. On n'est pas une chambre d'enregistrement qui dit oui, oui, amen à tout. Pour la réflexion, on a besoin de certains éléments. Quand c'est que vous le comprendrez ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : c'est vrai que j'aurais peut-être dû mettre ça, mais je n'en ai pas trouvé la nécessité. La nécessité, c'est que c'est la première fois qu'on a une grande dépense pour la STEP. Et ceci grâce à notre gardien STEP qui est vraiment pointilleux et qui répare beaucoup les moteurs, qui entretient parfaitement. C'est grâce à lui aussi qu'on a si peu de dépenses à la STEP. Mais là maintenant, ces soufflantes, elles vont rendre l'âme. Si elles rendent l'âme sans les avoir changées, on aura une panne de STEP et puis là, ça sera la catastrophe.

Monsieur Antoine Claude : c'est combien le prix que des soufflantes ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : les soufflantes, c'est CHF 45'000.00 pour les deux. Il faut tout refaire le reste, comme j'ai dit : électricité, etc. ça coûte très cher. Ce n'est pas moi qui invente.

Monsieur Paul-Henri Jobin : pas spécialement par rapport à ces soufflantes, mais aux prochaines étapes dont on nous parle. Est-ce qu'il y a un échéancier qui est déjà prévu sur ces brasseurs, sur ces parties électriques ou ces changements de moteurs ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : oui, il y a déjà le brasseur qui a été changé cet automne. C'était au budget. Ensuite, pour les prochaines grandes dépenses, ce sont des dépenses normales de moteurs qui vont être remplacés, le moteur du BEP, les pompes du BEP, les pompes qu'il y a au Golf. Ça, ce sont des dépenses de 5 à 6'000.00 francs la pompe. Ce ne sont pas des investissements. Le plus grand investissement, c'est les soufflantes.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : il me semble, sauf erreur, Pierre-Alain m'a dit, qu'il n'y a plus qu'une soufflante sur deux qui marche. Il faudra que les travaux se fassent assez rapidement.

Monsieur Urs Moser : juste pour vous rassurer. Je ne conteste pas la nécessité de changer ces soufflantes, puisque la STEP dans son entièreté a une durée de vie, je pense de toute façon, limitée. Je trouve pertinent la remarque de Paul-Henri, c'est d'avoir un petit peu un planning pour éviter d'être tout à coup devant un immense investissement. Mais en fait, j'ai juste une question : est-ce que le financement de ces CHF 100'000.00, pour ce financement, vous pensez puiser sur le fonds STEP ? Ou est-ce que c'est un financement par le moyen courant ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : s'il est en positif, oui. Je ne sais pas, la Secrétaire n'est pas là. Je ne peux pas vous renseigner.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on pourra le faire, il y a une somme à six chiffres ! Il y a de la marge.

Au vote, le point 10 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 16
- Non : 0

11. Discuter et voter un investissement de CHF 62'000.00 pour la réfection de la place de jeux à l'école et donner compétence au Conseil communal pour le financement

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : actuellement, cette place est composée de copeaux de bois. Cela nécessite tous les jours un balayage de ces copeaux qui s'éparpillent sur les places de l'école. Les gamins y jouent avec. Pour remédier à cet inconvénient et pour toute sécurité pour les enfants, je vous rappelle qu'il y a une bande en métal tout autour et quand les copeaux de bois sont à moitié pourris ou descendent, on doit normalement tous les rechanger pour arriver à fleur. Donc ça, c'est un danger supplémentaire pour les enfants. Et puis, on a pensé aussi faire comme les autres communes des Franches-Montagnes, parce qu'on est les seuls à avoir une place comme ça avec des copeaux de bois. Les copeaux de bois, ils se font pour les extensions des places de jeux que la Société d'embellissement a prévues au nord, où il y a de l'herbe tout autour. Voilà, donc je vous recommande d'entrer en matière pour ce projet qui a été demandé à un jardinier qui habite Le Noirmont et qui a ses entrepôts aux Bois.

Monsieur Paul Boillat : l'argument du Conseil communal : travaux de balayage. Mais il y en a un qui est certainement plus pertinent, qu'il faut ajouter, c'est que les chiens et les chats utilisent ces copeaux comme toilettes, ce qui n'est pas des plus hygiéniques pour y laisser les enfants s'ébattre sur une place de jeu. Et à part ça, j'ai quand même une question parce que l'intitulé de l'ordre du jour dit qu'il faut voter un investissement de CHF 62'000.00. Et puis dans le libellé, on nous dit que le crédit nécessaire est de CHF 60'000.00. Alors, qu'est-ce qui est juste ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : les deux, parce qu'il y a CHF 2'000.00 d'étude, évidemment. Voilà pourquoi CHF 62'000.00. Mais le coût des travaux sera de CHF 60'000.00.

Monsieur Alexandre Bossart : pour rappel, l'ancienne configuration, l'ancienne cour d'école où il y avait l'ancienne place de jeux qui était le long de la barrière à Jacques Willemin, c'était déjà une place en copeaux. Et puis je me souviens que déjà à l'époque, Guillaume pestait qu'il fallait nettoyer ces copeaux. Alors j'ai quand même un petit peu de la peine à comprendre que pour une nouvelle installation qu'on a faite il y a sept ans en arrière, on ait repris des copeaux alors qu'on était à même de connaître le problème et je trouve qu'aujourd'hui, CHF 62'000.00 pour une place de jeux qui a sept ans, c'est un gros investissement pour quelque chose qu'on aurait pu anticiper.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je peux répondre que je ne sais pas si vous avez suivi le débat de l'Espace communal, mais au début c'était hard, c'était impossible. On a arrêté les travaux, il y a eu plein de problèmes et puis on râpait un peu tout partout. Donc Monsieur Moser ici présent, qui a suivi le dossier avec pertinence et avec brio, il peut vous dire que les sous, il fallait économiser dans tous les sens, donc c'est pour ça qu'il y avait des copeaux.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 18, unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est que ça sera un gain aussi pour les employés communaux si on réalise avec un de ces adhérents, je ne sais pas comment ils appellent ça, un de ces tapis plastifié, une sorte de tartan. Et puis je pense que c'est beaucoup moins dangereux, donc c'est aussi plus hygiénique. C'est vrai qu'on aurait pu

aussi le prendre comme argument. Et puis je pense que voilà, il n'y a rien d'autre à rajouter si ce n'est que le Conseil communal vous recommande l'approbation de ces travaux.

Monsieur Urs Moser : je reprends la balle au bond puisque mon nom a été cité dans le cadre du projet Espace communal, et puis aussi celle d'Alexandre. Je peux vous assurer qu'à l'époque de ce chantier, c'était un long débat de savoir de quelle manière on allait faire le sol de cette place de jeux. Et on avait, pour les raisons que Gaby a déjà mentionnées, on avait reporté la solution définitive à plus tard, volontairement, parce qu'on s'est dit qu'il fallait terminer ce chantier, terminer cette place. Et si maintenant il s'avère qu'il y a un certain nombre de risques, je ne parle pas des chiens, peut-être certains chiens, je n'en sais rien, en tout cas pas le mien. Le problème de cette plaque en métal qui contourne, c'est qu'il n'y a pas assez de copeaux. Et comme tu le dis, ces copeaux, il faut régulièrement les changer respectivement en rajouter, c'est dans l'ordre des choses. Je ne conteste pas l'idée de faire ce qu'on avait comme idée lointaine, mais qu'on devait terminer les choses. Au départ, cette place était remplie à ras bord avec des copeaux et le problème de cette plaque ne se posait pas. Ça a été longuement réfléchi. Ce n'était peut-être pas la meilleure solution, mais la moins mauvaise, avec les moyens qu'on avait à disposition et que maintenant il faille remettre la deuxième vitesse est tout à fait dans l'ordre des choses.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : remplacer des copeaux de bois par des matériaux synthétiques dérivés du pétrole, ça ne me paraît pas forcément judicieux. Est-ce qu'on a vraiment exploré toutes les pistes pour remédier à l'inconvénient des copeaux qui s'éparpillent autour de la place ? Pourquoi ne pas envisager une corvée quotidienne de balai à la fin des cours, par les grands élèves par exemple ?

Madame Anne Zürcher : je ne suis pas contre la matière synthétique, mais je me suis toujours posé la question de la durée de vie de ces matériaux et l'entretien pour la Commune.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : alors ce que je peux dire, c'est que dans les autres communes, ça fait déjà un certain temps qu'elles y sont ces matières. Ce n'est pas vraiment du plastique, c'est un aggloméré. Je ne sais pas comment c'est fait, mais voilà. On en avait, si vous vous souvenez bien, dans la piste de saut en longueur, on en avait à l'époque avec l'ancienne halle et ça avait duré je ne sais pas combien d'années, mais il était toujours adapté, il était toujours en ordre, il gondolait un peu, mais bon.

Monsieur Stéphane Gattoni : j'ajouterai quand même qu'en terme de matière, c'est quand même du plastique et ce n'est pas une matière première qui vient de chez nous, contrairement à des copeaux qui peuvent être fournis par des gens du coin, qui ne créent pas des microplastiques, qui sont, comme vous le savez, un gros problème dans nos pollutions des eaux et tout ça. Mais là, c'est sûr que rajouter de la matière plastique, là autour, ça ne va pas, pour nous, dans le bon sens par rapport à notre état de terre en général.

Monsieur Antoine Claude : la matière pour moi, si c'est le bois, c'est mieux. Mais je pense qu'avant la matière, il faudrait quand même penser que cette plaque de fer, je l'ai quand même vu plusieurs fois, mais mes enfants n'y sont plus là, je ne vois plus grand-chose, mais cette plaque de fer, je la trouve quand même dangereuse. Un jour, il y en a un qui va tomber la tête là-dessus et ça va faire mal. Je pense qu'il faut mettre une priorité sur ça avant l'accident.

Au vote, le point 11 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 12
- Non : 5

12. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 1 au Règlement sur le statut du personnel communal
--

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : ce règlement fait état des pourcentages des employés de la Commune. Et on voulait augmenter le pourcentage de travail pour l'administration communale. Donc, actuellement, on a une employée qui est à 40 % jusqu'à la fin de l'année pour dépanner. Il y a eu beaucoup de maladies, il y a eu beaucoup de travail supplémentaire, notamment la reprise des chemins aussi, les compteurs d'eau, pas mal de choses et c'est nécessaire d'augmenter le pourcentage, donc le total des employés communaux. Donc, on augmenterait de 80 % pour un employé.

Monsieur Paul Boillat : au Groupe PCSI, on a trouvé que cette proposition était franchement contrariante. Lors de notre séance du 29 septembre, une demande du même genre nous était soumise. On se souvient des critiques émises à cette occasion, et c'est de justesse que nous avons accepté les augmentations de postes demandées, parce qu'il y avait urgence. Mais c'était à condition qu'une réflexion approfondie s'engage au début de 2026 concernant l'ensemble des postes du personnel communal. Cette réflexion n'a même pas commencé qu'on vient avec un nouveau poste à 80 %. Si le travail est organisé et réparti différemment, il n'est pas certain que ce supplément soit nécessaire. On rappellera que le personnel communal coûte quand même 1,8 million de francs à la Commune, hormis les enseignants, ce qui représente quand même CHF 1'500.00 par habitant. C'est beaucoup pour une petite commune de seulement 1'200 habitants. Et pour cette raison, parce que donc on n'a pas étudié l'ensemble des postes comme on l'avait demandé lors du précédent Conseil général, on refusera l'entrée en matière.

Monsieur Stéphane Gattoni : juste pour préciser l'historique de cette augmentation de postes. Donc, il y a Séverine, Secrétaire communale, qui a été en formation pendant l'année 2025. Donc, son taux de travail effectif a été réduit à 60 % du fait qu'il y avait deux jours où elle n'était pas présente dans le bureau communal, qui a été complété par un 40 % qui faisait au final 100 %. Et là, ce qui nous est proposé aujourd'hui, Séverine va revenir donc en 2026, à plein temps, à son poste de Secrétaire communale et Iris, qui est jusqu'à fin avril sauf erreur à 40 %, d'augmenter encore ce poste-là. Donc ça deviendrait 180 %, disons, à la place de 100 %. Notre Groupe va aussi s'opposer à cette augmentation qu'on trouve trop, trop forte par rapport à une étude qu'on attend de savoir quelles sont les tâches, bien qu'on ne nie pas qu'il y ait des tâches qui soient supplémentaires par rapport à des années précédentes. On vous propose d'entrer en matière, mais on s'opposera dans le débat ensuite sur le pourcentage d'augmentation.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : ce que je voulais encore dire, c'est que si on veut rattraper les heures supplémentaires que ces dames ont, c'est infernal les heures, ce n'est pas possible de les rattraper. Il y a beaucoup trop. Ces personnes vont prendre certainement en congé parce qu'on a le choix de prendre en congé ou de se faire payer, mais je pense qu'elles vont les prendre en congé, ce qui engendrera un vide dans l'administration communale. Et puis l'étude qui avait été demandée, Séverine l'a faite, a contacté les autres communes. Elle a essayé de faire cette étude qui n'est pas réalisable parce que les travaux ne sont pas pareils. Et comme je vous ai expliqué ici : reprise des chemins, gestion des factures et des compteurs d'eau, changement de système de comptage des heures de présences, parce qu'on veut mettre des timbrages avec les badges qu'on a. Les séances que demande le Canton, on doit toujours aller au Canton pour la cybercriminalité. Maintenant, il y a les archives qui sont complètement oubliées, donc il faudra quand même les gérer comme il faut. Mise en place d'un concept de communication. C'est vrai que la communication passe mal entre divers

secteurs de l'administration. Et puis refonte du site internet, donc il faudra toujours mettre le site à jour. Ça, ça ne se fait pas. Il y a toujours plus de choses à mettre. Puis les Conseillers communaux vont diminuer, il faudra aussi en tenir compte, ils passeront de 7 à 5 et ça donnera du travail supplémentaire à l'administration. Voilà, donc tout ça était donc bien spécifié. Mais voilà, si on n'arrive pas à avoir ce 80 %, les heures supplémentaires ne pourront pas se résorber. Et puis bon, on sous-traitera le travail ou je ne sais pas comment ce qu'on va faire, le boulot, il faut le faire.

Monsieur Alexandre Bossart : le Groupe du Centre n'est pas opposé à l'entrée en matière, n'est pas non plus opposé à la création de ce poste. La seule question qu'on s'est posée, c'est, vu l'éventail assez large des compétences demandées, si on prend un exemple avec la prochaine législature qui sera seulement à 5 Conseillers communaux pour un exemple tout bête, si on veut quelqu'un qui s'y connaisse un petit peu en permis de construire, en droit des constructions et qui veut aussi faire un site internet qui doit aussi comprendre quelque chose à la cybercriminalité. C'est un petit peu la perle rare. Alors est-il bien judicieux de mettre toutes ces compétences sur une même personne ? Ou comment est-ce que vous voyez la chose pour engager la personne qui correspondra à toutes ces compétences ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : il y aura une répartition qui se fera entre les employés, ça c'est sûr. Il y en a qui sont plus forts dans l'ordinateur, dans la cybercriminalité, Urbanus ce n'est pas tout le monde qui peut travailler avec non plus, ça c'est sûr. Quatre employés, en principe ça devrait jouer. Il y en a qui se spécialisent dans certaines choses et d'autres pas.

Monsieur Vincent Godat : pour le Groupe UDC, on fait plutôt la proposition de faire un audit et clarifier tous ces pourcentages. Parce que, comme on en parle jusqu'à maintenant, c'est flou. Et puis on va aller dans un truc qu'on ne sait pas où on va. Alors plutôt clarifier et puis étudier ça correctement et pas aller de nouveau de l'avant sans savoir ce qu'on fait. Ça, c'est la proposition que nous faisons.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 14
- Non : 3

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter, si ce n'est que si vous prenez en compte donc ces heures supplémentaires, si vous prenez les vacances, les tournus qu'on doit faire, puis les nouveaux travaux, comme je vous ai expliqué là, je pense que ça nécessite ces 80 %. Voilà, je n'ai rien d'autre à dire.

Monsieur Antoine Claude : c'est un nouveau poste à 80 % ou c'est une augmentation de poste de 40 % à 80 % ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme je l'ai dit, actuellement on a Iris qui est à 40 %, mais c'est provisoire et ce n'est pas dans ces pourcentages-là, elle n'est pas employée communale. Elle est là pour dépanner parce qu'il y avait donc Séverine qui faisait des cours, qui n'est pas toujours là. Et puis on a aussi eu un peu de maladie, donc on est vite débordés. Donc c'est pour ça que dans les 80 %, effectivement, il y a les 40 % d'Iris qui est engagée jusqu'à la fin de l'année prochaine. Les 40 % actuels, il faudra bien les légiférer.

Monsieur Urs Moser : oui, alors, je souhaite apporter quelques précisions. Donc cet objet a fait aussi discuter à la Commission financière parce que ça a une incidence directe sur le budget. Donc, la Commission financière, sur le fond, est d'accord à régulariser ces 40 % supplémentaires pour conserver ces 40 % qui, jusqu'à maintenant, étaient une mesure exceptionnelle et temporaire. Par contre, la même Commission avait quand même quelques difficultés pour justifier, respectivement valider la justification de ces 40 % à les doubler à

80 %. Il y a quand même ce qui a déjà été soulevé là, encore un déficit d'analyse de la situation et évaluation claire et chiffrée des besoins. Donc, la recommandation de la Commission financière était de rester à une augmentation, respectivement à ajouter ces 40 % dans l'Annexe 1 du règlement, et nous avons, à cet effet, retenu ces 40 % supplémentaires, donc à rajouter dans le budget 2026. Donc le budget qu'on va discuter au prochain point sera avec les 40 %. Je précise encore ça, c'est mon avis personnel, ce que j'ai dit jusque-là est lié à la Commission financière. Mais cette augmentation de 80 % est prématurée. Elle devra être réévaluée dans le cadre de la réorganisation générale de l'administration pour la prochaine législature. Donc, comme ça a été mentionné, le passage de 7 à 5 Conseillers communaux. Voilà les précisions que j'ai à apporter : accord sur le 40 %, mais réserves sur ces 80 % pour le moment.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est une proposition ferme ?

Monsieur Urs Moser : je fais une proposition ferme de maintenir cette augmentation à 40 %, telle qu'elle est retenue dans le budget 2026.

Monsieur Stéphane Gattoni : le Groupe PS/Les Verts a la même position, c'est-à-dire d'approuver l'augmentation du temps de travail à 40 % pour cette année 2026, quitte à revenir sur cette décision à l'automne prochain s'il fallait augmenter au vu de l'année particulière qu'il y a eu en 2025 pour Séverine et sa formation. C'est-à-dire, du coup, la proposition à l'article 5 du Statut du personnel, de passer les employés administratifs à 165 % au lieu des 205 % qui sont proposés, si je calcule bien.

Monsieur Antoine Claude : moi ça va faire 8 ans que je suis dans le ménage communal. Ça fait 8 ans que le sujet est sur la table. On n'a encore pas réussi. J'ai toujours vu ça. Je pense que ce serait une fois bien au moins essayer, peut-être sur une année ou deux, jusqu'à la prochaine législature, de résoudre ce problème avec la proposition du Conseil communal.

Monsieur Urs Moser : juste une précision que j'ai oubliée avant. Que ça soit 40 % ou 80 %, il faut dissocier ça de la personne. Donc ça n'a rien à voir qui ça sera. Ça, ça sera la cuisine de l'exécutif de régler ça. Aujourd'hui, on parle uniquement des 40 ou 80 %.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : nous avons donc deux propositions sur ce point soumis à l'ordre du jour. La première, qui est la position du Conseil communal de proposer un poste de travail employé administratif de 205 %, c'est-à-dire un accroissement de 80 % passant de 125 à 205. Et dans la deuxième proposition, elle est de passer de 125 à 165, donc un accroissement de 40 %. Nous allons donc passer au vote en premier lieu la position du Conseil communal. Donc, les personnes qui sont favorables à une augmentation de ce poste à 205 % pour l'ensemble des personnes concernées, sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient les résultats suivants :

○ Oui : 3

Au vote, la proposition d'un passage de 125 % à 165 % obtient les résultats suivants et est donc acceptée :

○ Oui : 13

Monsieur le Président, Yann Chappatte : vous avez accepté l'augmentation de 125 à 165 % pour cette fonction.

13. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026
--

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : on veut commencer de parler de ce budget en l'absence de Séverine. Je vais passer donc les premières pages que vous avez reçues. On ne va pas les lire, on va directement passer à la quotité d'impôts et taxes communales. Alors la quotité d'impôts est de 2.05 et n'a pas été changée.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je me permets d'interrompre Gaby, j'ai une petite question : on est dans le débat d'entrée en matière, est-ce que tu veux déjà visualiser tous ces documents pour le débat d'entrée en matière ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : l'entrée en matière, le budget, on doit entrer en matière, logiquement.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on peut refuser donc. On doit voter.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : votez l'entrée en matière si vous voulez. Moi, je n'ai rien à dire là-dessus.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 18, soit l'unanimité

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : quotité d'impôts et taxes communales. Les taxes sont à voter. La quotité est de 2.05, elle n'a pas été changée. Est-ce que ça vous convient ou il y a des propositions ? C'est moi qui doit présenter ça ? Ou bien c'est le Président ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : est-ce que Urs, tu veux prendre position pour dire ce que tu feras tout à l'heure en tant que Président de la Commission ?

Monsieur Urs Moser : écoutez, moi, je ne prends pas le rôle ici de la personne qui va présenter le budget du point de vue des responsabilités. Moi, je suis Président de la Commission financière. J'aurai des commentaires à faire après. Avant la séance, on a convenu avec le Maire que je faisais juste défiler ce que lui, il commentait. Donc on ne va pas changer maintenant les choses en cours de route.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : alors Gaby, on te laisse commenter ce que tu souhaites et puis ensuite on pourra écouter la Commission financière. Finalement, après, les questions – débats viendront ensuite. Mais on te laisse déjà parcourir ce que tu souhaites.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : dans les taxes, y compris donc la quotité à 2,05, est-ce qu'il y a des commentaires ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : si toi tu en as, Gaby, après moi je veux peut-être rentrer dans le détail plus tard avec les personnes. J'aimerais que la Commission s'exprime avant qu'on entre dans le débat. Donc toi, fais tes commentaires uniquement si tu en as.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : donc sur toutes les taxes, est-ce qu'il y a des choses à dire ? Il n'y a rien à dire. Donc, on veut prendre le budget maintenant, point par point je pense. C'est comme ça que vous vouliez ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : je le souhaiterais, mais il faudra qu'on discute les taxes et les quotités d'impôts. Donc je ne sais pas si Urs, toi, tu veux déjà intervenir, si Gaby tu n'as plus rien à dire pour l'instant sur ce point-là.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : sur ces taxes, non.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : pour la Commission, est-ce qu'il y a un avis à donner sur les taxes ou est-ce que tu veux donner sur le budget complet avant qu'on mette le débat sur les taxes et la quotité ?

Monsieur Urs Moser : je vais me prononcer sur l'ensemble du budget.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces taxes et quotités avant qu'on aille dans le détail du budget ?

Les points qui suscitent des remarques sont les suivants :

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux (TVA non comprise)

d) Taxe de base d'élimination des boues pour les STEP individuelles et les fosses étanches

e) Taxe quantitative d'élimination des boues par m³

f) Taxe quantitative d'élimination des eaux des fosses étanches par m³

Monsieur Paul Boillat : j'aimerais m'arrêter sur les points d) et f). Il s'agit ici de l'élimination des résidus d'épuration des STEP privées. La Commune a choisi de construire trois STEP communales : aux Bois, au Boéchet et au Cerneux-Godat. Pour le reste du territoire, les propriétaires fonciers de bâtiments habitables à l'année doivent construire à leurs frais et sans subvention des stations d'épuration individuelles. Ensuite, une ou deux fois par année, ils doivent faire évacuer les résidus de la fosse de décantation. Ces résidus sont pompés, puis déversés dans une STEP communale. Pour cette opération, le barème qui nous est soumis prévoit donc une taxe fixe de CHF 230.00, plus une taxe de CHF 50.00 par mètre cube déversé. Il se trouve que ce tarif est particulièrement inéquitable en rapport aux autres habitants qui, eux, jouissent des STEP communales. Prenons pour exemple une famille de trois enfants qui consomme 120 m³ d'eau par an. Si cette famille habite dans le périmètre d'une des trois STEP communales, elle paiera annuellement une taxe de CHF 185.00, plus 120 m³ à CHF 2.20, ce qui fait au total CHF 440.00 par année. Si cette même famille habite en dehors de ce périmètre, elle devra exploiter une STEP individuelle et les coûts s'articuleront ainsi : taxe de base CHF 230.00, plus pour 10 m³ de résidus éliminés 10 x CHF 50.00, plus une taxe communale de CHF 30.00 (qui, au passage, ne figure pas dans le tableau des taxes et je ne sais pas pourquoi), plus un contrôle obligatoire qui coûte environ CHF 400.00, plus l'électricité nécessaire à faire fonctionner une STEP individuelle qui est de l'ordre de CHF 300.00, plus la vidange et le transport qui est facturé aux environs de CHF 700.00. Et puis je ne compte pas l'amortissement de l'installation. Bref, cette famille va dépenser au bas mot CHF 1'500.00 par an pour son épuration, soit 3,3 fois plus que si elle habitait dans le périmètre des STEP communales. Cette situation est particulièrement discriminatoire. Pour l'atténuer et en attendant une éventuelle révision du règlement, je propose de porter la taxe de base de CHF 230.00 à zéro franc. Ceci est d'autant plus justifié que cette taxe est prévue au règlement idoine, article 49, comme contribution aux travaux de vidange que la Commune devrait effectuer elle-même. Mais la Commune ne remplit pas sa tâche, mais elle encaisse la taxe ! A tel point que les vidangeurs conduisent les résidus des Bois dans les STEP des autres communes, beaucoup moins chères. Donc pour ce point 3.2.2 lettre d), je propose pour cette année de remplacer le chiffre de 230 francs par 0 franc pour qu'on aille vers une certaine équité qui ne sera encore pas réalisée, mais vers une certaine équité.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : j'aimerais juste dire là-dessus que ce n'est pas de notre bon vouloir qu'on a mis ça, mais on est tenu par la nouvelle Loi cantonale qui nous demande de taxer ces trucs individuels. Ça sera dans tout le Canton. Ce sont les Députés qui nous l'ont enfilée dans les dents cette histoire, ça c'est clair. On peut mettre zéro franc, pour moi, ça m'est égal. Mais voilà, je vous signale juste ça qu'on est tenus par la nouvelle législation cantonale.

CHAPITRE 2

2125 / Transport degré primaire

Monsieur Alexandre Bossart : on passe de CHF 102'000.00 en 2025 à CHF 147'000.00 en 2026. Pourquoi ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : alors, c'est les transports. Les transports ont énormément augmenté par rapport aux CJ. On a changé de transporteur et puis il y a des courses qui

n'avaient pas été comptées avant et qui sont maintenant dedans avec les CJ, voilà pourquoi il y a une différence.

Monsieur Alexandre Bossart : il y a plus de courses ou bien c'est le changement de prestataire ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : il y a plus de courses et c'est plus cher, beaucoup plus cher qu'avant. Donc on a été un peu induits en erreur. C'est plus cher parce qu'il y a les taxis et puis il y a les bus. Et puis, sauf erreur, avant, ils nous comptaient le meilleur marché entre bus et taxis, je ne sais pas lequel c'est le plus cher. Mais maintenant les CJ ont adapté et puis voilà. Maintenant, on aura des subventions là-dessus évidemment. C'est là qu'on les attend. Je ne sais pas s'il y a des informations supplémentaires.

Monsieur Athanase Kanimba : le contrat a été envoyé au Canton. C'est donc au Service des transports scolaires. Alors, on attend une subvention sur ce contrat des CJ, donc sur les transports scolaires.

CHAPITRE 5

Compte n° 5455.4240300 / Taxe de location (Frais de garde hors repas)

Monsieur Vincent Godat : pourquoi ça descend de CHF 35'000.00 en une année ? Il y a CHF 200'000.00 et l'année passée il y avait CHF 235'000.00.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : alors, c'est par rapport au paiement des parents. Il y a moins de recettes. Il y a beaucoup plus de gens au chômage. Celui qui est au chômage, il gagne moins qu'avant.

Monsieur Vincent Godat : ça fait une différence de CHF 35'000.00 en une année ? L'année d'avant, il y avait CHF 227'995.35, l'année passée CHF 235'000.00, puis l'année prochaine il y aura CHF 200'000.00 ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est par rapport aux indications de la crèche, de la Directrice. On ne peut rien y faire. Donc si les gens n'ont plus de travail, ils gardent leurs enfants à la maison aussi certains.

54 / Famille et jeunesse

Monsieur Alexandre Bossart : on passe de CHF 888'000.00 à CHF 911'000.00. Pourquoi ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est quoi ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est le cumul donc du 544 et du 545. C'est l'augmentation des CHF 23'000.00, respectivement la baisse qu'il y a. Au niveau des produits, il a déjà été partiellement répondu avec la fréquentation. Il y a un commentaire sur les charges à donner ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien de spécial à dire. Il n'y avait pas de remarque dans le rapport ?

Monsieur le Président, Yann Chappatte : la dépense principale, c'est le personnel d'exploitation avec le compte 5455.30101.

Monsieur Alexandre Bossart : c'est juste que les produits diminuent, puis les charges augmentent.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : est-ce qu'il y a d'autres explications à donner pour cette augmentation des charges et cette diminution de revenus ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien d'autre à dire, c'est à cause de la crèche.

7.2 Compte des investissements

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on doit aussi, dans ce cadre-là, avoir l'information juste sur les investissements que vous avez en page 53 et suivantes. Mais celui-ci n'est pas soumis à débat. Vous savez, il n'y a pas de vote à faire, si ce n'est poser des questions. Il y a

évidemment un changement qui se fera avec la décision de ce soir pour la réfection de la rue de Biaufond, puisqu'il y a CHF 650'000.00 là. Ce qui a été demandé ce soir, c'est CHF 50'000.00. Est-ce qu'il y a une question à poser ? Sachant que ça ne fait pas l'objet de vote, puisque le vote est fait lorsque l'objet est présenté au Conseil général ou est de la compétence du Conseil communal. C'est pourquoi on ne vote pas ce soir sur les investissements. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc, je propose de passer la parole à la Commission financière par son Président Urs Moser avant que l'on puisse revenir sur, pour l'instant, la seule proposition que l'on a entendue ce soir.

Monsieur Urs Moser : alors je ne vous fais pas peur, je n'ai pas 50 slides, j'en ai 4. Je fais volontairement un survol avec quelques remarques-clés. Donc, on a un compte global qui est avec un excédent de produits de CHF 186'405.00 qui se compose du compte général avec CHF 116'115.00 et des financements spéciaux qui sont de CHF 70'290.00. Vous trouvez le détail de ces chiffres dans le rapport, je ne vais pas commenter ça plus. Je me suis efforcé de lever un peu la tête du guidon et puis vous présenter ici 7 points-clés. Donc le budget a été établi avec une quotité d'impôts de 2.05. La Commission financière a soutenu le maintien de cette quotité. On a un excédent de produits, cela a déjà été dit avant, cette année, comparé à 2025 de moins CHF 70'290.00. Ensuite, on a l'évolution des charges et des produits. Donc pour les charges, on a une augmentation de 1,9 % par rapport au budget 2025. On est dans le budget, on n'est pas dans les comptes. Les produits sont de 5,7 % supérieurs au budget 2025. Donc une évolution relativement réjouissante. Les produits ont augmenté plus ou augmenteraient plus que les charges. Et deux points qui sont quand même intéressants pour la Commune en termes de charges, parce que là autour, il y a beaucoup de mythes. La Commune versera en 2026, selon les prévisions actuelles, CHF 47'000.00, j'arrondis le chiffre, à la péréquation financière. En 2025, c'était CHF 62'100.00 dans le budget. Les intérêts pour la dette s'élèveront à CHF 105'200.00, ça correspond à 1,5 % des charges. En 2025, on était encore à CHF 123'200.00. Donc là aussi une amélioration sensible. Les financements spéciaux, je l'ai déjà mentionné, on est à plus CHF 70'290.00 comparé à moins CHF 2'190.00 l'année passée. Donc en conclusion, on peut dire qu'il y a une stabilité des charges, il y a une continuité des produits plutôt favorable et ainsi l'assurance de pérenniser les activités et obligations de la Commune. La Commune a fait ce qu'il y avait à faire vis-à-vis de ses obligations légales. Juste une précision, je ne veux ridiculiser personne, mais il y a quand même eu quelque chose d'un peu cocasse dans le Quotidien jurassien où on parlait d'un excédent, je ne sais pas à qui la faute, je m'en fous, de CHF 18'000.00 et des poussières alors que c'est dix fois ça. Et pour préciser aussi, c'est quand même un sujet sensible, pour l'Espace communal qui a coûté cher, l'amortissement se fait sur 33 ans. Donc on n'est pour l'instant pas encore au bout de nos peines ou à l'objectif. Le montant annuel actuel est de CHF 176'000.00 francs et des poussières. Quelle est la justification de l'augmentation des produits ? C'est 5,7 %. D'une part, on a justement une amélioration de la situation des financements spéciaux, on a une amélioration au niveau des taxes et on a une amélioration ou un accroissement des revenus fiscaux de CHF 373'000.00. Donc ceci explique à peu près cette différence qu'on a entre l'année 2025 et 2026. Et maintenant, je viens au rapport proprement dit de la Commission financière. La Commission s'est réunie à deux reprises et a examiné les taxes, on les a vues avant, chapitre 3 du rapport. Elle les a approuvées ou a recommandé leur approbation. On a étudié le budget de fonctionnement, les chapitres 5 et 6 pages 12 à 50 et a aussi pris connaissance du budget d'investissement. Le budget de fonctionnement présente, sans les financements spéciaux, un excédent de CHF 116'115.00, avec les financements spéciaux de CHF 186'405.00. Nous avons donc pris connaissance du budget des investissements dont certains objets ont déjà été traités aujourd'hui. Donc je ne vais pas revenir là-dessus. En conclusion, la Commission financière, à l'unanimité,

recommande au Conseil général l'approbation de ce budget de fonctionnement et des taxes communales.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : merci pour cette présentation et ces compléments.

Monsieur Alexandre Bossart : j'ai juste une question de compréhension. Dans les financements spéciaux, on voit que les déchets, on est toujours à moins 35, moins 36'000. C'est un compte qui devrait s'autofinancer. Dans quelle mesure on peut toujours le laisser en négatif ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je voulais juste dire qu'on a eu des fausses informations de Prox-iti. Je ne sais pas si Jean-Marc veut peut-être le dire. Ce qui nous a été dit au début et puis maintenant c'est 100 fois plus. C'est pour ça qu'on a moins 35'000. Parce que les déchets, maintenant avec Prox-iti, vous pouvez mettre vos déchets n'importe où, dans n'importe quelle commune, sauf Les Breuleux, Soubey, Les Enfers. Vous pouvez mettre ce que vous voulez. Et au début, on nous avait annoncé une taxe de 20 francs la tonne et c'est 2'000 francs la tonne.

Monsieur Jean-Marc Boichat : c'est toujours 20 francs.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : ou bien avant, c'était 20 centimes ? Je ne sais plus quoi, il y avait une erreur de chiffre, c'est pour ça qu'on est à moins 35'000.

Monsieur Jean-Marc Boichat : il y aura des informations le 5 janvier, on a une séance.

Monsieur Urs Moser : juste pour vous rassurer, donc, la Commission financière avait bien fait ce constat que c'était un peu bizarre, mais on s'est rendu compte que Prox-iti, maintenant ça fait une année que c'est en fonction, donc on n'a pas de recul, on n'a pas des chiffres d'expérience. Au lieu de déjà aller brasser dans les taxes, on a décidé de laisser la situation en l'état. Et puis quand on aura des comptes, on aura plus de chiffres et de recul pour faire la correction et proposer des adaptations de taxes des déchets.

Monsieur Stéphane Gattoni : juste une petite remarque par rapport à la proposition de changement de la taxe sur les évacuations des boues. Je me demande d'un point de vue formel, si on ne se met pas en porte à faux par rapport à notre règlement tarifaire de l'évacuation de traitement des eaux, et si ça devrait être traité dans un prochain Conseil général pour revoir à la fois notre règlement tarifaire et ces taxes-là. Je ne sais pas si on peut changer ce soir au niveau des quotités et taxes sans changer le règlement tarifaire de l'évacuation des eaux.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est une question que je me suis posée et je me suis connecté sur le site de la Commune, je suis en train de lire ça. Je me souviens très bien que quand on a parlé de ça, j'avais évoqué de ma propre voix une hérésie complète de voter un règlement d'utilisation des eaux et puis voter un règlement tarifaire annexe, puisque ça veut donc dire que si on a voté un règlement tarifaire, sur le principe, on ne devrait pas pouvoir modifier ça au moment du budget. Et à la fin, il a été décidé par ce même Conseil général, malheureusement, de voter le règlement tarifaire. Donc, aujourd'hui, on a bien un règlement tarifaire qui est entré en vigueur et qui est un complément au règlement qui est entré en vigueur précisément le 21 mai 2024 et donc qui, selon moi, s'applique. Pour éviter toute ambiguïté, je pense que l'on peut voter sur le principe la proposition qui vous est faite ce soir. Si cette proposition est acceptée, on s'assurera qu'elle est bien démocratique, légale et à ce moment-là, elle entrera en force. Et si malheureusement ce n'est pas possible parce que c'est le règlement qui fait foi, on aura l'information et puis après il y aura toujours l'opportunité de revenir pour demander que ce règlement soit revu dans un prochain Conseil général. Je ne sais pas, Paul, si tu as un complément à nous donner.

Monsieur Paul Boillat : deux éléments. D'abord, oui, il y a une obligation cantonale d'avoir un système de financement, ça c'est sûr. Mais après, les montants de financement, c'est du ressort de la Commune, de l'Assemblée communale ou du Conseil général. Ce qui est notre

cas ici. Et donc c'est à nous de décider combien, de quel montant seront ces taxes. La deuxième chose, il faut bien voir que ce système de taxe unique plus une taxe au mètre cube, elle a été mise en place parce que la réglementation dit que c'est la Commune qui s'occupe de vidanger ces installations. Mais la Commune ne le fait pas. Ce qui fait que les propriétaires doivent le faire de leur propre initiative et payer de leur côté ces évacuations des boues. Donc cette taxe, elle ne se justifie pas, tout simplement, à l'heure actuelle. Si la Commune, d'ici un certain temps, décide de mettre en place un système pour elle-même aller collecter ces boues et puis s'en occuper, alors là on pourrait revenir à un système de taxes comme il est prévu, Mais ici, c'est parfaitement unique. On encaisse une taxe alors qu'on ne fait pas le boulot derrière. Et puis ça concerne à peu près une cinquantaine de propriétaires dans la Commune et ça va en augmentation parce que maintenant, les paysans, chaque fois qu'ils font une demande de permis pour quelques travaux, et bien, le Canton vient derrière en les obligeant à faire aussi une STEP individuelle. Alors que par le passé, on pouvait mettre ça dans la fosse à purin. Ça concerne Le Peu-Claude, ça concerne Biaufond, ça concerne Les Prailats, Sous-le-Mont, etc. Ce n'est pas anecdotique. Donc moi je maintiens cette proposition de, pour cette année, ramener cette taxe de 230 francs à zéro franc.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on va mettre ça au vote. Moi je vous propose, pour éviter toute ambiguïté, puis de devoir repasser tout le budget, les taxes, que la proposition de Paul soit évidemment votée et puis qu'elle soit sous la réserve de la possibilité de changer cette politique tarifaire dans le cadre du budget. Si ce n'était évidemment pas le cas, il y aurait une indication claire qui serait donnée au Conseil communal, et je pense qu'il serait pertinent de revoir ça dans le cadre d'un prochain Conseil général. Et puis, si cette demande est rejetée, ce sera l'occasion de clarifier ceci. Voilà. Donc nous soumettons au vote. Donc, sous réserve effectivement de la possibilité légale de le faire, la proposition est faite. Donc on est au point 3.2.2 lettre d). Les personnes qui sont favorables au maintien de cette taxe de base à CHF 230.00, soit la proposition du Conseil communal, sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition du Conseil communal obtient les résultats suivants :

○ Oui : 0

Monsieur le Président, Yann Chappatte : les personnes qui sont favorables, sous la condition évoquée précédemment, de baisser cette taxe de 230 à 0 franc, sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, la proposition de baisser la taxe à 0 franc obtient les résultats suivants et est donc acceptée :

○ Oui : 15

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on s'assurera, effectivement, pour éviter que d'un point de vue juridique, ça remette en cause tout ce processus budgétaire. Si c'était le cas, on reviendra dans le cadre d'un prochain Conseil général pour revoir cette tarification. Je vous remercie. On a voté uniquement la taxe, maintenant on va pouvoir voter le budget. Donc vous avez décidé de modifier les taxes, vous avez la taxe communale, la quotité d'impôts et le budget. Comme il n'y a pas eu d'autres remarques, je propose de voter ça globalement sous réserve du vote que l'on vient de faire. Donc les personnes qui sont favorables à approuver le budget 2026, la quotité telle que proposée, les taxes votées et pré-annoncées sont priées de se manifester par un lever de main.

Au vote, le point 13 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 18, soit l'unanimité

14. Elections

- a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
- b) d'un membre pour la Commission des structures d'accueil

a) Election d'un membre pour la Commission de promotion économique

Monsieur Paul-Henri Jobin : le Groupe Le Centre propose Amauris Garcia.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, la candidature de Monsieur Amauris Garcia obtient les résultats suivants et est donc acceptée :

- Oui : 18

b) Election d'un membre pour la Commission des structures d'accueil

Aucune proposition n'est faite.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : ce point est reporté à une prochaine séance.

15. Elections du Bureau 2026

- a) du Président du Conseil général
- b) du premier Vice-Président du Conseil général
- c) du deuxième Vice-Président du Conseil général
- d) des scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Paul-Henri Jobin : Alexandre Bossart, enfant du village, ancien employé communal, mécanicien de formation, papa d'un petit garçon, élu au Conseil général depuis le début de la législature et par la même occasion au Bureau de celui-ci, saura assurément mener les débats avec rigueur et impartialité. Le Centre vous recommande donc sa candidature à la Présidence pour l'an prochain.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Alexandre Bossart est élu par de vifs applaudissements, sans objection.

b) Election du premier Vice-Président du Conseil général

Monsieur Philippe Oppliger : l'UDC propose Vincent Godat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Vincent Godat est élu par de vifs applaudissements, sans objection.

c) Election du deuxième Vice-Président du Conseil général

Monsieur Jean-Maurice Jobin : la Liste libre vous propose quelqu'un qui a déjà rejoint la table avec un petit peu d'avance, Urs Moser, comme deuxième Vice-Président.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Monsieur Urs Moser est élu par de vifs applaudissements, sans objection.

c) Election des scrutateurs

Monsieur Paul Boillat : le PCSI vous propose Jeanne Metthez.

Monsieur Stéphane Gattoni : le Groupe PS/Les Verts vous propose Pierre-Yves Dubois pour le deuxième poste de scrutateur.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Madame Jeanne Metthez et Monsieur Pierre-Yves Dubois sont élus par de vifs applaudissements, sans objection.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : on arrive gentiment au terme de cet ordre du jour officiellement. On arrive aussi dans le cadre de cette fin d'année, à la fin de ma Présidence et je souhaitais vous adresser juste quelques mots par rapport à la situation et mon ressenti. J'arrive au terme d'une année de Présidence et puis je voulais vous faire quelques réflexions, pour porter un regard sincère sur la période qu'on vient de traverser. Moi, j'ai accepté cette Présidence. Je m'étais fixé comme objectif clair : aller à la rencontre des gens, pouvoir échanger, pouvoir communiquer, pouvoir avancer pour pouvoir chercher des solutions dans le cadre de la Commune. Malheureusement, je dois le dire, les ambitions que je m'étais fixées, elles n'ont pas été aussi loin qu'espéré et je dirais de loin pas. Par moment, on peut se poser la question s'il y a un manque d'engagement, un manque de volonté, de disponibilité, de réactivité. Mais il est vrai que très rapidement après la séance du Conseil général qui a eu lieu il y a une année précisément, à savoir le 16 décembre 2024, à un jour près, il y avait le souhait de pouvoir réunir des séances interpartis. C'est ce qu'on a fait. On s'est retrouvés une première fois au mois de février. Après, on a sollicité pour rencontrer le Conseil communal. Il a fallu 4 mois pour rencontrer le Conseil communal. Après, ça a été reporté après les vacances. Après les vacances, on a fait une deuxième réunion entre nous. On a demandé à rencontrer le Conseil communal et puis nous avons refait une troisième séance au mois de novembre, séance interpartis. Pour l'instant, on n'a même pas encore eu la deuxième séance avec le Conseil communal. Donc il est forcé de constater qu'à ce rythme-là, ça va être dur de pouvoir répondre aux sollicitations et interrogations de nos citoyens. On a entendu, et vous le savez tous, puisque vous êtes tous confrontés, que vous soyez dans le législatif, que vous soyez dans les commissions, dans l'exécutif, pour ceux qui sont ce soir autour de cette table, l'objet de passablement de critiques ou de remarques. Et c'est clair qu'en avançant si lentement, en étant si peu enclin à chercher des solutions, malheureusement on n'avance pas et on est confrontés à des difficultés. Et moi, ça, je voulais le dire que c'était quand même quelque chose qui me dérange. Et j'espère que mes successeurs puissent terminer ce travail parce qu'on se doit d'entendre et de mieux comprendre nos concitoyens. Aujourd'hui, je crois qu'on a vu ce désintérêt, on a vu cette incompréhension, ces critiques qui sont parfois justifiées, parfois totalement injustifiées, mais enfin bref, le fait de ne pas pouvoir échanger, on n'arrive pas à régler ce problème. Je donne des exemples concrets, c'est dans la communication des informations qu'on partage. On a mis sur la table déjà avec le Conseil 15, 16 propositions. On aimerait pouvoir avancer là, et puis on voit qu'on a de la difficulté à avancer. Donc, moi, j'espère qu'on puisse avancer. Pour moi, c'est un vrai regret. Il y a un autre regret. Après, je finirai quand même par des points positifs. Mais un point qui me touche encore plus, c'est l'état des démissions que l'on vit. On est ce soir, pas encore à la fin de la troisième année de législature, on a déjà 40 % du Conseil général qui a changé avec 9 démissions. On a autant de changements au Conseil communal. Ce n'est pas une façon démocratique de pouvoir tenir le débat avec autant de changements. C'est extrêmement regrettable. Alors les justifications sont nombreuses. Certaines sont à 100 % justifiées. Je ne peux pas m'y opposer, bien au contraire. Mais c'est un choix personnel. Mais c'est beaucoup

trop. Après 3 ans, je vous laisse imaginer où on sera dans 2 ans. Et le pire, c'est que c'était déjà un souci que j'évoquais il y a une année et on a perdu 3 Conseillers généraux, après deux ans, après trois ans, on en a perdu neuf. Donc je n'ose pas imaginer, si ça continue, où on sera prochainement. Enfin bref, pour moi ça dénote véritablement qu'on a un problème de communication avec nos citoyens. Peut-être un problème de difficultés pour les gens qui s'engagent diverses et variées, mais on doit chercher des solutions et cette situation n'est pas conforme à ce qu'on espère tous ici. Nous, on voulait des institutions qui soient proches, aider les citoyens, vous le faites en vous engageant, en vous rendant accessible. On a besoin effectivement de regagner la confiance. Et moi, aujourd'hui, c'est vraiment un cri du cœur que je pousse. Moi, je suis très, très, très déçu de ce que l'on vit parce que c'est effectivement regrettable. Mais évidemment, vous qui êtes là, pour la plupart, vous devez être remerciés sincèrement pour votre engagement parce que vous faites des efforts conséquents, vous vous engagez au quotidien. Parlons d'abord des employés communaux qui sont engagés et disponibles. Parlons, des membres des commissions qui eux travaillent aussi, qui s'engagent pour notre Commune. L'exécutif, le législatif, qui sont des personnes qui s'engagent. Mais on voit qu'aujourd'hui on a besoin, d'une façon ou d'une autre, de redynamiser ça. Et moi, je regrette qu'on n'ait pas pu aller au bout de cet exercice qui était pour moi très, très important. Je souhaite, comme je l'ai dit, vous remercier pour votre engagement parce qu'il est important. Et puis il est à louer et ce n'est pas forcément sur les gens qui s'engagent qu'on doit tirer, mais c'est surtout mettre un constat sur une problématique que l'on a aujourd'hui ici, et que l'on a dans tous les villages. Et donc aujourd'hui, je pense qu'il est temps que les autorités politiques législatives trouvent des solutions pour régler cette problématique de désintérêt, de désengagement qui ne touche pas seulement la politique, je tiens à le dire, mais qui touche aussi toutes les sphères de la société, que ce soit associatives ou culturelles. Voilà, je vais quand même terminer par des mots positifs. On arrive en fin d'année, c'est vous souhaiter à toutes et tous, mes bons vœux, que vous puissiez vous ressourcer pendant ces fêtes, que vous passiez un moment de repos, de sérénité. J'espère aussi que l'on puisse vivre des moments un peu moins compliqués dans le futur. Et puis voilà, je voulais vous remercier pour votre collaboration autour de cette année et vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur le Président, Yann Chappatte.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : avant de lever cette séance, je voulais juste préciser qu'Alexandre voulait vous dire quelques mots, mais il préférerait le faire au début de sa législature, donc à la prochaine séance.

Monsieur Alexandre Bossart : exact. Je ne vais pas trop tarder et vous laisser aller à l'apéritif, s'il y en a un ! Je voulais quand même dire au nom du Conseil général et au nom du Conseil communal, Yann, merci beaucoup pour ton année de Présidence. Voici quelques flacons !

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est gentil. Merci.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur le Président, Yann Chappatte.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : j'aimerais déjà tout d'abord vous remercier de votre disponibilité pour venir au Conseil général. Ça n'a pas toujours été facile, mais on a fait de l'avance je trouve quand même. Tu parlais de communication avec les autorités, donc depuis le mois d'août, on attend toujours, le Conseil communal, on fixe toujours des rendez-vous et les rendez-vous sont toujours annulés. Ça fait trois rendez-vous depuis le mois d'août qui sont annulés depuis les listes interpartis. Voilà, c'est juste ce que je voulais vous dire, mais je ne dis pas que c'est de ta faute, Yann, mais ce que j'aimerais aussi te dire, c'est te remercier aussi pour tout le travail que tu as fait cette année. Et puis je vous souhaite donc à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Et puis on va t'offrir aussi, le Conseil communal, la Commune, une ou deux bouteilles.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : c'est gentil. Merci.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : bien évidemment, il y a un apéro.

Monsieur le Président, Yann Chappatte : merci Gaby pour ces quelques mots. Avant de clôturer, il faudra qu'on regarde parce que pour moi il n'y avait qu'une séance qui était planifiée. On regardera en séance interpartis pour régler ce problème. Dans tous les cas, nous arrivons à la fin de ces débats. Je vous remercie. Bonne soirée. Bonnes fêtes de fin d'année, comme déjà dit et à bientôt.

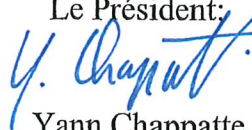
La séance est levée à 23 h 25.

Au nom du Conseil général

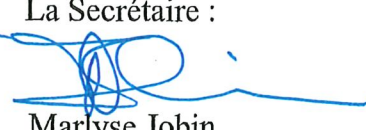
Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :



Yann Chappatte



Marlyse Jobin